

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2017) Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

This document is also available in English.

No de cat.: F1-52F-PDF

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 - Mise à jour économique et budgétaire	3
Introduction	
Évolution récente de l'économie canadienne	
Évolution et perspectives de l'économie mondiale	
Perspectives du secteur privé	
Évaluation des risques	
Évolution des perspectives budgétaires	22
Incidence d'autres scénarios économiques	25
Chapitre 2 - Résultats pour les canadiens de la classe moyenne	27
Introduction	27
Possibilités pour la classe moyenne	28
Une économie novatrice, inclusive et durable	35
Chapitre 3 - Equité pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie	41
Introduction	41
Nouvelles mesures : accroître le soutien aux familles et aux travailleurs canadiens	42
Un régime qui fonctionne pour la classe moyenne	47
Annexe 1 - Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	63
Projections économiques	63
Projections budgétaires	

ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2017

INTRODUCTION

Depuis le début de son mandat, le gouvernement s'est concentré sur l'objectif d'investir dans l'économie afin qu'elle fonctionne pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. Les investissements que nous avons effectués dans les gens, les communautés et l'économie ont permis de mettre plus d'argent dans les poches de ceux qui en ont le plus besoin, de créer plus d'emplois bien rémunérés et de donner aux Canadiennes et aux Canadiens une plus grande confiance en leur avenir.

Aujourd'hui, le Canada connaît la plus forte croissance économique parmi les pays du G7. Le plan du gouvernement fonctionne.

La nouvelle Allocation canadienne pour enfants et les investissements sans précédent dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont porteurs d'un avenir meilleur pour nos enfants et sont synonymes de plus d'argent dans les poches des parents qui ont du mal à joindre les deux bouts. Ils font en sorte que les familles ont plus d'argent à consacrer à des choses comme des leçons de patinage, des camps d'été ou des aliments plus sains. Les parents bénéficient aussi d'une plus grande marge de manœuvre quand ils choisissent de retourner au travail après avoir eu des enfants.

Un système de revenu de retraite renforcé grâce aux prestations accrues de **Sécurité de la vieillesse** et du **Supplément de revenu garanti**, ainsi qu'à un **Régime de pensions du Canada** bonifié, procure plus d'argent pour les aînés dès maintenant et permettra aux travailleurs d'aujourd'hui et de demain de s'attendre à une plus grande sécurité financière à la retraite.

Les investissements en matière de **compétences** et d'**innovation** et l'importance accordée à l'éducation postsecondaire ainsi qu'à un système d'immigration cherchant à **attirer les meilleurs talents** à l'échelle mondiale placent notre pays et ses citoyens dans une position de chefs de file au sein d'une économie mondiale en évolution rapide. Ainsi, au Canada, plus d'emplois seront créés, et les étudiants et les travailleurs pourront plus facilement obtenir les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour progresser au fil de leur carrière.

Les investissements historiques dans des **projets d'infrastructure**, par exemple de trains légers, de routes, de ponts et d'assainissement des eaux, faciliteront les déplacements des personnes et le dynamisme des villes, stimuleront l'emploi dès aujourd'hui et feront en sorte que nos communautés gagnent en efficacité à l'avenir.

L'engagement du Canada à bâtir une **économie axée sur la croissance propre**, en partenariat avec l'ensemble des provinces et des territoires, signifie que le pays continuera à contribuer au développement d'une économie plus durable et à faibles émissions de carbone, tout en créant des emplois et des possibilités économiques pour les Canadiens.

Le renouvellement de la relation avec les peuples autochtones jette les bases de perspectives meilleures, de communautés plus fortes qui répondent aux besoins essentiels tels que l'eau potable, et de plus de succès sur le plan économique.

Le gouvernement s'est concentré sur des investissements judicieux et ciblés visant à créer de bons emplois bien rémunérés dès maintenant et à stimuler l'économie à long terme, tout en préservant l'avantage du faible niveau d'endettement du Canada. Les baisses d'impôt pour la classe moyenne – dont une réduction proposée du taux d'imposition des petites entreprises –, une entente historique afin de bonifier le Régime de pensions du Canada et l'augmentation des prestations de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti ainsi que des bourses d'études, combinées à des investissements transformateurs dans l'infrastructure, ont permis d'accroître la confiance des consommateurs et l'investissement. Cette approche fonctionne pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

« Dans le but de soutenir l'économie, le gouvernement a instauré des baisses d'impôt pour la classe moyenne, bonifié les prestations familiales et haussé les dépenses d'infrastructure. Cette stratégie s'est avérée une réussite, permettant de revitaliser l'économie après une année difficile en 2015. »

- Fonds monétaire international

Le plan du gouvernement comporte une approche responsable en matière de gestion budgétaire, qui est appropriée dans l'optique du cycle économique actuel et qui est axée sur une croissance économique durable et des finances publiques viables. Cette approche a porté ses fruits, et la performance de l'économie dépasse les attentes.

Au fur et à mesure que l'économie prend de la vigueur, le gouvernement rajuste sa stratégie budgétaire en fonction des perspectives budgétaires supérieures aux prévisions. La trajectoire budgétaire actuelle montre une amélioration constante de la situation financière du gouvernement ainsi qu'une réduction du ratio de la dette fédérale au PIB (produit intérieur brut).

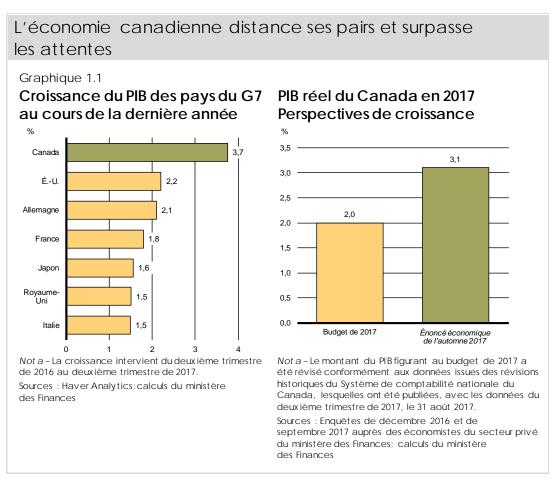
Le gouvernement maintiendra cette trajectoire à la baisse du déficit et du ratio de la dette, ce qui permettra de conserver l'avantage que représente le faible niveau d'endettement du Canada pour les générations actuelles et futures.

Le gouvernement continuera à prendre des décisions en tenant compte de leurs répercussions sur les différents groupes de femmes et d'hommes, et il réduira les obstacles à la réussite des individus. L'Énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes a été une étape importante dans l'avancée de l'égalité des sexes au premier plan du processus de prise de décisions budgétaires. Il contribue à une intégration plus globale des enjeux liés aux sexes et à la diversité dans les orientations stratégiques du gouvernement. Le gouvernement s'appuiera sur ce travail afin que toutes les prochaines décisions budgétaires tiennent compte des analyses comparatives entre les sexes claires et rigoureuses, pour que le plan budgétaire fasse la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

Chapitre 1 MISE À JOUR ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

INTRODUCTION

Le plan du gouvernement qui consiste à investir dans l'économie et à renforcer la classe moyenne fonctionne. La récente remontée du produit intérieur brut (PIB) fait du Canada la première économie du Groupe des Sept (G7) en ce qui concerne la croissance (graphique 1.1). L'économie a créé plus de 450 000 emplois depuis la fin de l'année 2015, et le taux de chômage est descendu à son plus bas niveau depuis 2008. La confiance des consommateurs est en hausse, en partie grâce à l'Allocation canadienne pour enfants, et on prévoit une croissance de 3,1 % en 2017, soit un taux nettement plus élevé que les attentes en début d'année.



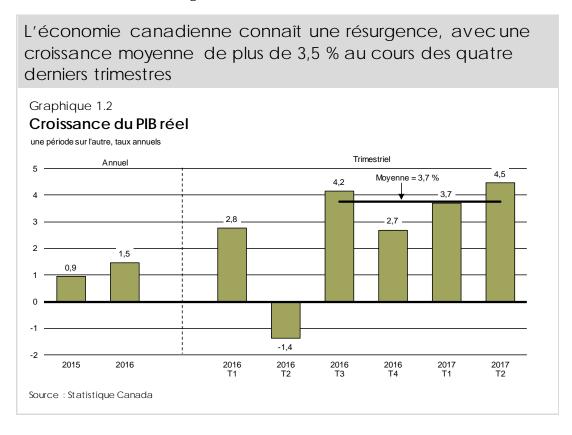
Nota – La présente section incorpore les données disponibles jusqu'au 20 octobre 2017 sauf indication contraire. Tous les taux présentés correspondent à des taux annualisés sauf indication contraire.

En raison du récent dynamisme économique, les perspectives financières s'améliorent, laissant entrevoir une amélioration des soldes budgétaires et du ratio dette-PIB au cours de la période de prévision. Le gouvernement est déterminé à gérer sainement les finances publiques, en équilibrant le besoin de réaliser des investissements ciblés en vue d'appuyer la croissance économique, tout en préservant l'avantage que présente le faible niveau d'endettement du Canada pour les générations actuelles et futures.

Le présent chapitre offre un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et expose la situation budgétaire actuelle ainsi que les perspectives à cet égard.

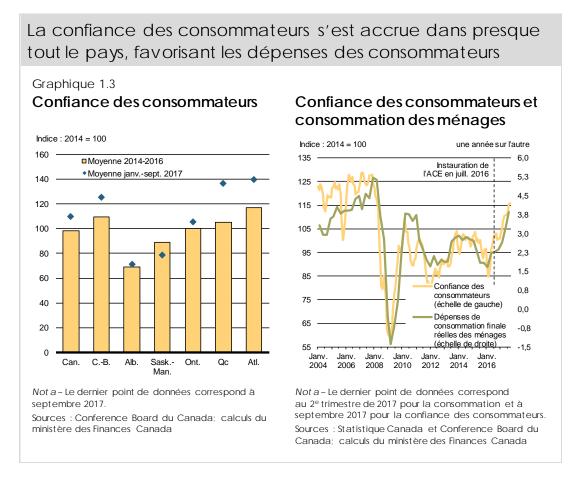
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

La croissance économique canadienne a connu une accélération marquée depuis la deuxième moitié de 2016 (graphique 1.2). Au cours des quatre derniers trimestres, l'économie canadienne a enregistré sa plus forte croissance depuis le début de l'année 2006, et la croissance devient plus équilibrée entre les secteurs et les régions.



Au cours de la dernière année, c'est la consommation des ménages qui a principalement contribué à la croissance économique, en atteignant au moins 3 % au cours de chaque trimestre depuis la moitié de l'année 2016, soit une hausse marquée par rapport à sa moyenne depuis la fin de la récession. La croissance de la consommation des ménages s'est étendue à un nombre relativement large de catégories de consommation et de régions. Elle a été soutenue par la hausse vigoureuse de l'emploi, le faible niveau des taux d'intérêt, l'amélioration de la confiance des consommateurs et, depuis le début du mois de juillet 2016, par le soutien continu offert aux familles par l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) (graphique 1.3).

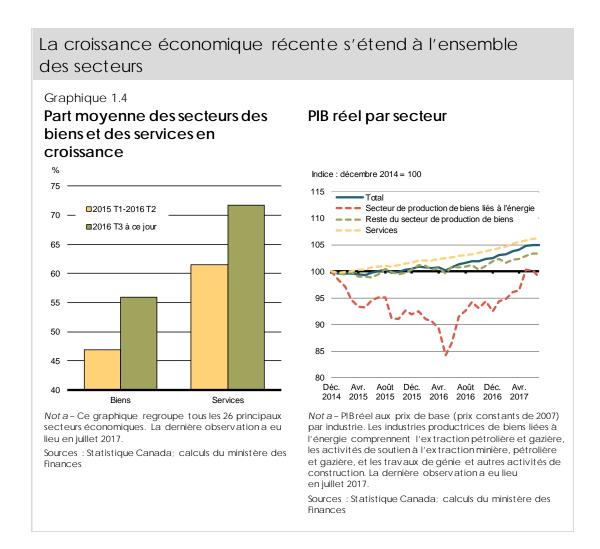
La récente vigueur de l'activité économique se traduira probablement par une hausse de l'emploi et du revenu, ce qui devrait contribuer à une croissance soutenue de la consommation à court terme.



À la différence de ce qui s'est passé dans la période suivant l'effondrement du cours du pétrole, on a observé une croissance de la production économique dans un grand nombre de secteurs tant des biens que des services au cours de l'année dernière (graphique 1.4).

Après avoir été affectée par l'effondrement du cours du pétrole, l'activité dans les industries productrices de biens liées à l'énergie s'est stabilisée, puis a repris graduellement sa croissance à compter de la mi-2016, après les feux de forêt survenus à Fort McMurray en mai. L'activité dans les autres secteurs économiques (p. ex. la fabrication de machinerie) s'est également améliorée, contribuant ainsi à une augmentation de la croissance dans l'ensemble des secteurs de production de biens.

Entre-temps, le secteur des services a continué à se développer à un rythme constant.



La situation économique des provinces productrices d'énergie s'est stabilisée à l'instar du cours mondial du pétrole brut.

Depuis la mi-2016, la moitié du total des emplois¹ perdus en Alberta a été récupérée, les emplois recouvrés étant tous des emplois à temps plein. Cependant, l'emploi rémunéré² dans la province, qui a considérablement baissé étant donné que des travailleurs mis au chômage sont retournés dans leur province d'origine, a connu une relance moins rapide. La reprise enregistrée en Alberta a stimulé directement et indirectement la croissance du PIB national, parce que cette province génère environ 16 % du total de la production canadienne, d'une part, et parce que la croissance de la demande albertaine a dynamisé la croissance des autres provinces par l'entremise des échanges commerciaux, d'autre part. De la même façon, la stabilisation des prix de l'énergie s'est reflétée dans l'activité économique plus dynamique en Saskatchewan, où l'économie devrait afficher une reprise vigoureuse de la croissance du PIB réel en 2017, après deux années consécutives de recul.

¹ L'emploi selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (EPA).

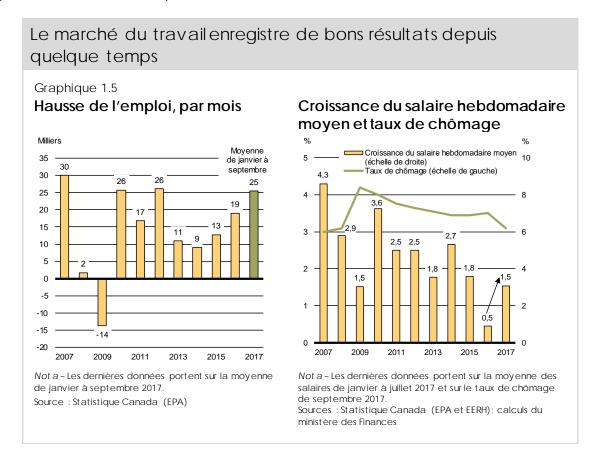
² L'emploi rémunéré (exclut notamment les travailleurs autonomes), tel que mesuré par Statistique Canada dans l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

La croissance a également été vigoureuse à l'extérieur de ces régions productrices d'énergie, partout au pays. Par exemple :

- la croissance dans les provinces maritimes pour l'année 2017 devrait atteindre son rythme le plus rapide depuis 2010;
- au Québec, le taux de chômage est quasiment à son taux le plus faible depuis au moins 1976;
- l'Ontario a affiché la plus longue période consécutive de croissance de son PIB réel supérieure à 2 % depuis plus de 15 ans;
- l'économie de la Colombie-Britannique a connu une croissance nette de 140 000 nouveaux emplois depuis le début de l'année dernière, soit une augmentation de près de 6 %.

L'accélération et l'élargissement récents de la croissance ont coïncidé avec une hausse nette de l'emploi pour l'ensemble du Canada, 472 300 nouveaux emplois ayant été créés depuis novembre 2015. Le rythme de croissance de l'emploi enregistré jusqu'à présent pour 2017, à savoir 25 000 par mois, est parmi les plus rapides de la dernière décennie (graphique 1.5).

Cette récente hausse de l'emploi a contribué à la baisse du taux de chômage qui est passé de 7,2 % au début de l'année 2016 à 6,2 % en septembre 2107, soit le niveau le plus faible depuis octobre 2008. En outre, dans son *Enquête sur les perspectives des entreprises*, la Banque du Canada indique que les intentions d'embauche ont augmenté par rapport à 2015 et à la mi-2016. Le solde net des entreprises devant composer avec les pressions du marché de l'emploi, comparativement à l'année dernière, a atteint son plus haut niveau depuis plus de dix ans en date de la dernière enquête, sans pour autant limiter leur capacité à répondre à la demande dans l'immédiat. Entre-temps, la croissance des salaires a repris, après un certain ralentissement en 2016. Les salaires hebdomadaires moyens ont augmenté de 15 \$, passant de 954 \$ à 969 \$, au cours des sept premiers mois de 2017, comparativement à la même période l'année dernière.



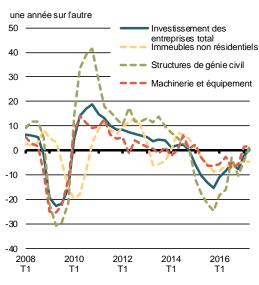
Après avoir connu un rebond rapide pendant la reprise qui a suivi la récession mondiale, l'investissement réel des entreprises a baissé en 2015 et en 2016. Cette diminution s'explique par la baisse spectaculaire observée dans la construction d'ouvrages de génie civil, qui est survenue dans la foulée du choc pétrolier mondial et du retrait subséquent de l'investissement dans les régions productrices de pétrole (graphique 1.6).

Toutefois, l'investissement des entreprises reprend désormais grâce à une activité économique plus vigoureuse tant dans les secteurs des ressources que dans les autres secteurs et à une nette amélioration de la confiance des entreprises. L'Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada montre une forte amélioration concernant les intentions des investissements des entreprises par rapport à l'année dernière. Malgré un léger recul dans la dernière Enquête, les intentions demeurent très positives, signe d'une reprise continue des investissements à l'avenir. Le fait que les taux d'utilisation de la capacité de plusieurs industries atteignent presque leurs sommets d'avant la récession porte à croire que la remontée récente de l'investissement des entreprises pourrait s'avérer plus durable.

L'investissement des entreprises est en croissance et les résultats de l'*Enquête* suggèrent des gains continus

Graphique 1.6

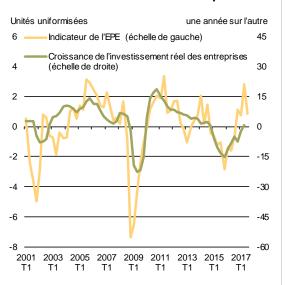
Croissance de l'investissement réel des entreprises et composantes sélectionnées



Not a – Le dernier point de données correspond au 2º trimestre de 2017

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances du Canada

Indicateur de l'Enquête sur les perspectives des entreprises (EPE) de la Banque du Canada et croissance de l'investissement des entreprises



Not a – L'indicateur de l'EPE extrait les tendances communes dans les réponses à l'enquête. Le dernier point de données correspond au 3^e trimestre de 2017 pour l'indicateur de l'EPE et au 2^e trimestre de 2017 pour l'investissement réel des entreprises.

Sources : Statistique Canada; Banque du Canada; calculs du ministère des Finances du Canada

Le total des exportations canadiennes a poursuivi sa croissance au cours des dernières années. La croissance des exportations de produits non pétroliers a été le principal facteur de la croissance globale des exportations en 2014, ce qui s'explique en grande partie par une hausse de la demande étrangère (graphique 1.7).

Depuis le début de l'année 2015, la croissance des exportations des produits non pétroliers a ralenti, parallèlement à la baisse de la demande en provenance des États-Unis, et ce, malgré la dépréciation du dollar canadien. À l'avenir, les exportations de produits non pétroliers devraient continuer de croître, conformément aux perspectives de croissance positives aux États-Unis.

Les exportations devraient continuer d'augmenter en raison de la forte demande étrangère

Graphique 1.7

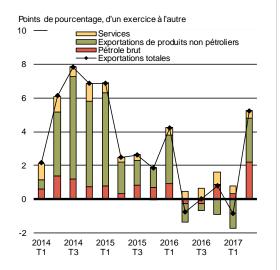
Exportations réelles canadiennes et indice de la demande américaine d'importations canadiennes



Not a - L'indice de la demande américaine d'ex portations canadiennes correspond à une moyenne pondérée des principales composantes de la demande finale réelle des États-Unis, y compris les ex portations, dont le facteur de pondération est la propension à importer du Canada. Le dernier point de données correspond au 2º trimestre de 2017.

Sources: Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; calculs du ministère des Finances du Canada

Croissance réelle des exportations et contributions à la croissance

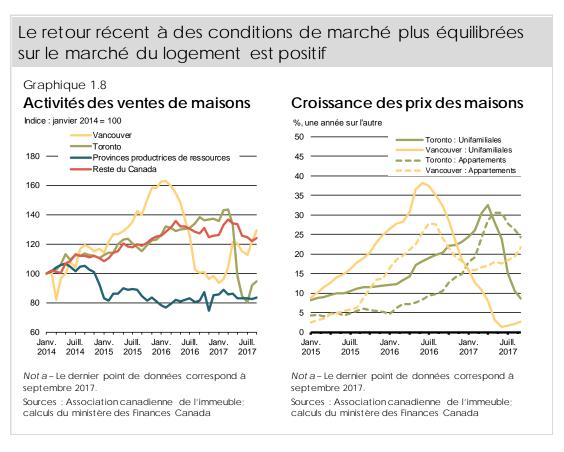


Not a - Le dernier point de données correspond au 2^e trimestre de 2017.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

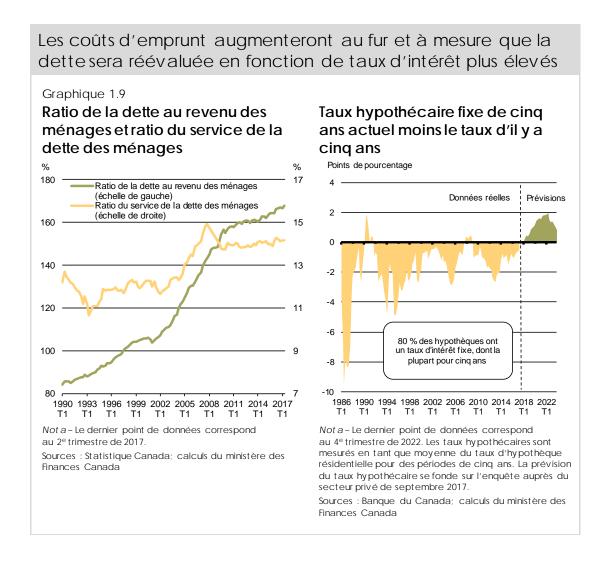
En ce qui concerne le marché du logement canadien, on a constaté à Toronto et dans ses environs une tendance à un retour à des conditions de marché plus équilibrées, après une croissance rapide des prix en 2016 et au début de l'année 2017 (graphique 1.8). Dans la région de Vancouver, l'activité a connu un faible rebond après un ralentissement au cours de la deuxième moitié de l'année 2016. Néanmoins, l'abordabilité demeure une préoccupation urgente dans ces marchés, notamment pour les familles de la classe moyenne et les Canadiens à faible revenu. Même si les prix des maisons unifamiliales ont stagné ou baissé, ceux des autres types de logements, surtout ceux des condominiums par appartements, continuent de monter. Cet automne, le gouvernement entend publier les détails de la Stratégie nationale sur le logement, annoncée la première fois dans le budget de 2017, laquelle devrait aider jusqu'à 500 000 Canadiens à se trouver un domicile sûr et sécuritaire.

À l'avenir, des conditions économiques solides continues soutiendront la demande en logement à l'échelle du pays. Toutefois, la hausse des taux d'intérêt, combinée aux récentes mesures prises à l'échelle fédérale et provinciale en matière de logement, devrait modérer la demande en logement à l'avenir.



La dette des ménages par rapport au revenu atteint des sommets sans précédent et continue d'augmenter graduellement, sous l'effet de la croissance des dettes hypothécaires (graphique 1.9). Toutefois, la faiblesse des taux d'intérêt a permis de maintenir le ratio du service de la dette des ménages à un niveau stable, tandis que la hausse de la valeur des actifs (immobiliers et non immobiliers) a contribué à maintenir le ratio dette-actifs (une mesure du levier financier des ménages) à un bas niveau.

Il est probable que la hausse des taux d'intérêt entraîne une augmentation des ratios du service de la dette, ce qui pourrait avoir pour effet de freiner la croissance future des dépenses des ménages. Toutefois, étant donné que la plupart des emprunteurs ont une hypothèque à taux fixe qui n'a pas à être renouvelée à court terme, les répercussions économiques de la hausse des taux ne se feront sentir que graduellement au fil du temps. Les ménages doivent néanmoins faire preuve de prudence et gérer leurs niveaux d'endettement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.



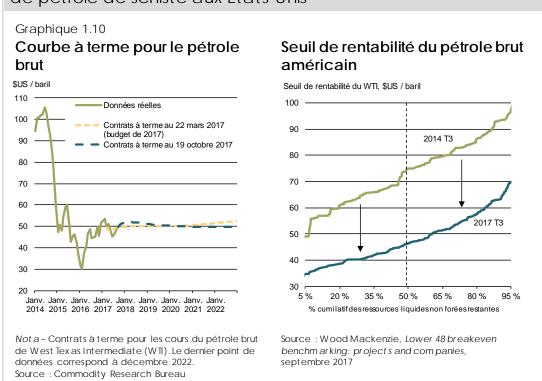
Depuis 2015, le gouvernement fédéral a instauré plusieurs mesures afin de contribuer à garantir la stabilité du marché du logement et des marchés financiers, et de protéger ainsi ce qui, pour bien des Canadiens, représente l'investissement le plus important de leur vie. Parmi ces mesures, notons des exigences plus strictes relatives à la mise de fonds pour les maisons plus dispendieuses, les mesures visant à améliorer l'équité fiscale, en veillant à offrir l'exemption pour résidence principale uniquement dans les cas appropriés, et l'application d'une simulation de crise des taux d'intérêt hypothécaires à toutes les hypothèques assurées. Cette dernière mesure aide les emprunteurs à être mieux à même de payer leur hypothèque dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Le Bureau du surintendant des institutions financières a récemment annoncé des changements à sa *Ligne directrice B-20* sur la souscription de prêts hypothécaires pour les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale. Ce changement comprend l'application d'une simulation de crise des taux hypothécaires à toutes les hypothèques non assurées. Les nouvelles mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

Le gouvernement fédéral continuera de surveiller de près le marché du logement en collaboration avec les provinces et les municipalités.

Les cours du pétrole ont légèrement augmenté par rapport aux creux atteints au début de l'année 2016; ils devraient toutefois demeurer largement stables à moyen terme (graphique 1.10). Cette tendance s'explique par une augmentation des extrants des producteurs de pétrole de schiste américains, un niveau continuellement élevé des inventaires de pétrole brut américains et des inquiétudes sur la durabilité des réductions de production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Les États-Unis sont apparus comme les nouveaux producteurs d'appoint à l'échelle mondiale, étant donné que les gains en productivité enregistrés dans l'industrie au cours des dernières années ont entraîné une baisse des coûts telle que plus de la moitié des réserves de pétrole non forées aux États-Unis sont désormais profitables, avec des prix courants sous la barre des 50 dollars américains.

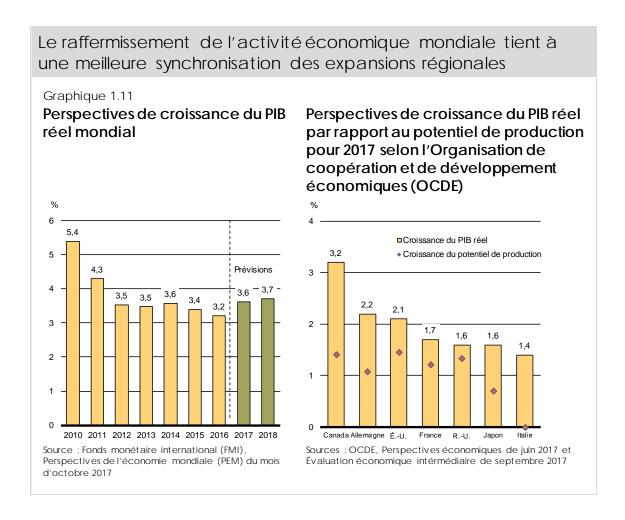
Les prix des contrats à terme continuent de porter à croire que les cours du pétrole demeureront stables à moyen terme, ce qui s'explique principalement par la hausse de la production de pétrole de schiste aux États-Unis



ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

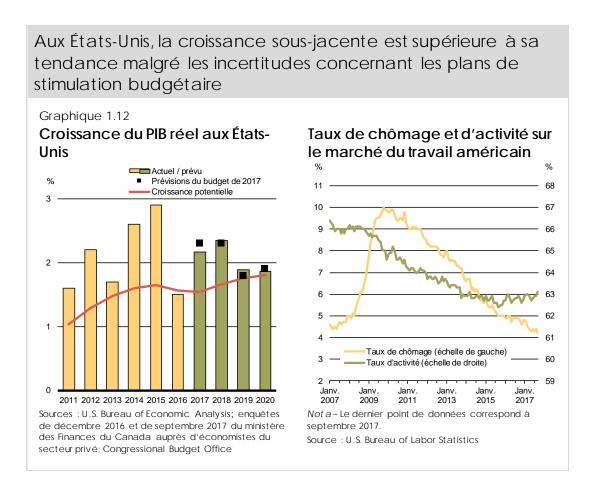
Les bons résultats économiques enregistrés récemment par le Canada surviennent en même temps qu'un raffermissement de l'expansion économique à l'échelle mondiale. Après deux années consécutives de ralentissement, la croissance mondiale montre des signes de reprise durable (graphique 1.11).

Dans tous les pays du G7, le taux de croissance évolue à un rythme plus rapide que le taux de croissance tendancielle estimé; l'activité économique demeure dynamique en Chine et la croissance est à nouveau au rendez-vous en Russie et au Brésil, qui ont connu une profonde récession au cours des trois dernières années.



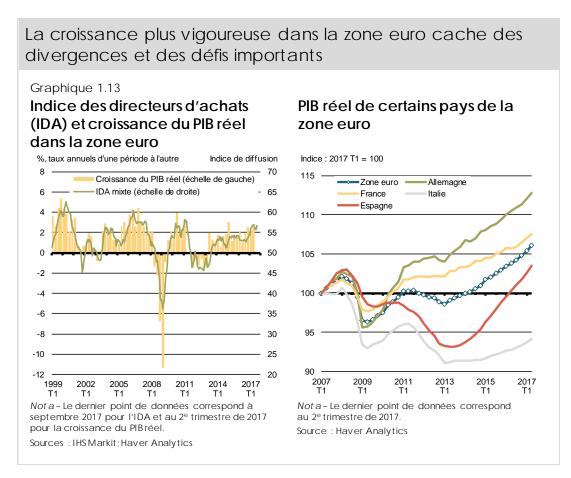
Les États-Unis connaissent actuellement la troisième période d'expansion économique la plus longue depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'activité économique s'accroît à un rythme vigoureux d'environ 2 %, ce qui est légèrement plus élevé que le taux de croissance potentielle estimé (graphique 1.12). Parallèlement, les attentes relatives à une accélération de la croissance générée par les politiques publiques cette année ont été revues à la baisse, alors que les perspectives de stimulants budgétaires importants pour 2017 se sont affaiblies. Afin d'en tenir compte, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont annulé les prévisions d'augmentation de croissance à moyen terme qu'ils avaient établies dans leurs perspectives respectives portant sur les États-Unis.

Le marché du travail américain a continué à se resserrer, le chômage atteignant, en septembre 2017, 4,2 %, soit son niveau le plus bas depuis 16 ans. De surcroît, malgré une pression à la baisse attribuable au vieillissement de la population, le taux d'activité a légèrement augmenté, principalement grâce à la participation accrue des femmes. À ce jour, la Réserve fédérale a haussé ses taux d'intérêt à deux reprises en 2017 compte tenu de la croissance sous-jacente continue de l'économie américaine, et elle a amorcé une baisse très graduelle de la taille de son bilan.

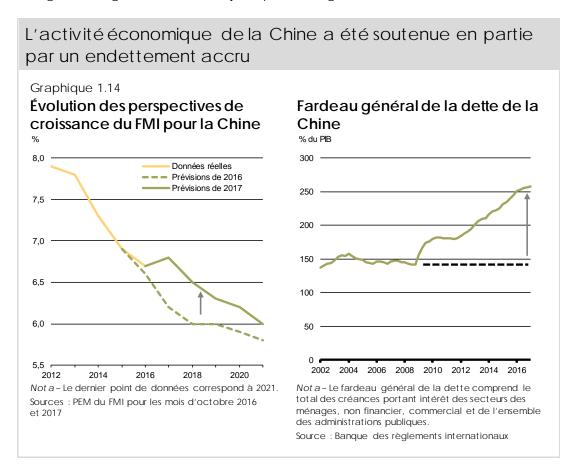


Les catastrophes naturelles survenues récemment au Texas et en Floride ont pesé sur la croissance au troisième trimestre, en raison des perturbations de l'activité économique. Les répercussions macroéconomiques devraient toutefois être transitoires, comme ce fut le cas par le passé, à mesure que la production se rétablit et que l'on procède aux travaux de reconstruction.

Le rythme de l'activité économique s'est aussi accéléré cette année en Europe; les indicateurs à haute fréquence suggèrent que la croissance supérieure aux tendances se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2017 (graphique 1.13). La reprise économique européenne devrait poursuivre son élan au cours de la prochaine année, étant donné la capacité excédentaire importante qui demeure dans bon nombre de pays, comme en témoignent les taux de chômage encore élevés et l'inflation inférieure aux cibles. Dans ce contexte positif, les vulnérabilités dans le secteur bancaire de certains pays, de même que les incertitudes liées aux conditions de la sortie prochaine du Royaume-Uni de l'Union européenne demeurent des entraves possibles à la croissance.



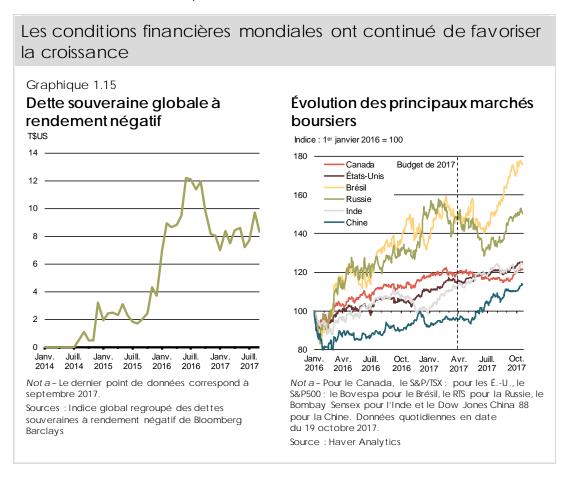
Au sein des économies émergentes, les prévisions économiques pour la Chine – le plus grand contributeur individuel à la croissance mondiale – ont été revues à la hausse (graphique 1.14). La croissance est considérablement favorisée par la politique budgétaire expansionniste et l'augmentation de l'endettement privé et public. Même si cette approche a soutenu la croissance à court terme, les risques à moyen terme, notamment ceux liés à l'endettement des sociétés et à un marché du logement vigoureux, n'ont toujours pas été réglés.



Parmi les autres économies émergentes importantes, le Brésil et la Russie, après avoir récemment connu une récession, ont repris leur croissance sous l'effet d'un raffermissement des prix mondiaux des produits de base et de conditions financières plus favorables. Par ailleurs, l'économie indienne continue aussi de croître à un rythme rapide. Toutefois, une croissance forte et soutenue dans les économies émergentes est tributaire des réformes économiques nationales visant à favoriser l'investissement, à augmenter la productivité et à renforcer leurs cadres budgétaires et monétaires, ainsi que leur régime de taux de change.

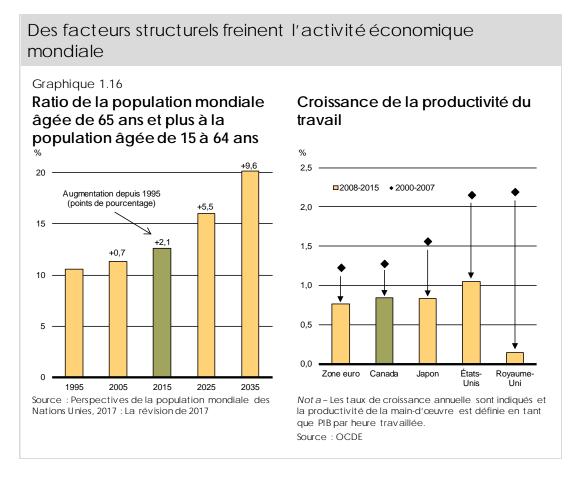
Les conditions financières mondiales continuent de favoriser l'activité économique (graphique 1.15). Les taux d'intérêt demeurent à des niveaux historiquement bas : dans un certain nombre de pays, les taux d'intérêt à court terme sont négatifs, et certaines banques centrales continuent de mettre en place des mesures extraordinaires de politique monétaire afin de combler les écarts de production et de raviver l'inflation. À l'échelle mondiale, il reste plus de huit mille milliards de dollars américains en dette souveraine à rendement négatif, dont la majeure partie provient de l'Europe et du Japon.

Par ailleurs, les marchés boursiers ont poursuivi leur hausse, soutenus par le contexte économique mondial favorable, la politique monétaire encore très accommodante, la confiance accrue et la recherche constante de rendement par les investisseurs.



Les mesures de volatilité demeurent modestes en dépit d'un niveau d'incertitude élevé sur les plans politique, et plus récemment, géopolitique. Cette situation accroît le risque de complaisance parmi les acteurs du marché, ce qui pourrait aggraver une éventuelle turbulence sur les marchés financiers, si les conditions financières se resserrent plus rapidement que prévu à mesure que la normalisation de la politique monétaire suit son cours à l'échelle mondiale. De surcroît, certaines économies émergentes sont plus vulnérables à une réévaluation de la valeur du risque, ce qui pourrait déclencher de brusques mouvements de capitaux, surtout dans les pays dont la dette en dollars américains est considérable.

L'économie mondiale demeure aux prises avec un certain nombre de défis, malgré le renforcement de l'activité économique à l'échelle mondiale, les taux de chômage à la baisse et les conditions financières favorables. Par exemple, il est probable que les bons résultats économiques s'atténuent, surtout dans les économies avancées, puisque de nombreuses économies devraient, à court ou à moyen terme, revenir à leur taux de croissance tendancielle estimé. Par ailleurs, les pressions imputables aux changements démographiques et aux défis liés à la productivité, ainsi que les risques posés par la hausse du protectionnisme, continuent de peser sur les perspectives (graphique 1.16).



PERSPECTIVES DU SECTEUR PRIVÉ

Les projections budgétaires contenues dans le présent *Énoncé économique d'automne* sont fondées sur l'enquête de septembre 2017 menée auprès d'économistes du secteur privé. Des renseignements sur les perspectives économiques complètes du secteur privé sont présentés à l'annexe 1.

En résumé, les économistes s'attendent à ce que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel passe de 1,5 % en 2016 à 3,1 % en 2017, ce qui correspond à une hausse beaucoup plus importante que les 2 % prévus dans le budget de 2017 et les 2,2 % initialement projetés dans le budget de 2016. Les perspectives de croissance du PIB réel pour les années suivantes demeurent pratiquement les mêmes que celles qui figurent dans le budget de 2017. De même, les attentes en matière de croissance pour le PIB nominal – l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale – ont été revues à la hausse pour 2017 (de 4,2 % à 5,5 %), mais elles demeurent pratiquement inchangées par la suite. Le niveau du PIB nominal pendant la période de projection est donc plus élevé de 30 milliards de dollars par année, en moyenne, que ce qui était prévu dans le budget de 2017 (tableau 1.1).

Tableau 1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé
% saufindication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2021
Croissance du PIB réel								
Budget de 2016 ¹	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9			
Budget de 2017 ¹	1,4	2,0	2,0	1,7	1,7	1,8		1,8
Énoncé économique de l'automne 2017	1,5	3,1	2,1	1,6	1,7	1,7	1,8	2,0
Inflation du PIB								
Budget de 2016 ¹	0,9	2,4	2,1	2,1	2,1			
Budget de 2017 ¹	0,5	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0		2,0
Énoncé économique de l'automne 2016	0,6	2,4	1,8	1,8	2,0	1,9	1,9	2,0
Croissance du PIB nominal								
Budget de 2016 ¹	2,3	4,6	4,3	4,2	4,1			
Budget de 2017 ¹	1,9	4,2	4,0	3,5	3,8	3,8		3,9
Énoncé économique de l'automne 2017	2,1	5,5	4,0	3,4	3,7	3,6	3,8	4,1
PIB nominal (G\$)								
Budget de 2016 ¹	2 033	2 126	2 218	2 310	2 404			
Budget de 2017 ¹	2 024	2 109	2 194	2 271	2 357	2 447		
Énoncé économique de l'automne 2017	2 028	2 140	2 226	2 302	2 388	2 473	2 568	
Écart entre le budget de 2016 et l'Énoncé économique de l'automne 2017 Écart entre le budget de 2016 et	-5	13	8	-8	-16			
l'Énoncé économique de l'automne 2017	3	30	31	31	31	26		30

¹ En ce qui concerne le PIB, les chiffres ont été redressés de façon à tenir compte des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada qui ont été publiées avec les données sur le deuxième trimestre de 2017, soit le 31 août 2017.

Sources : Pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé ; pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé ; pour l'Énoncé économique de l'automne 2017, enquête de septembre 2017 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé ; Statistique Canada

ÉVALUATION DES RISQUES

La croissance mondiale et canadienne s'est renforcée au cours des derniers trimestres et il y a des risques d'amélioration des perspectives. La croissance plus forte de l'économie mondiale, particulièrement dans la zone euro et plus récemment aux États-Unis, pourrait être plus durable et autonome que prévu, ce qui renforcerait la croissance canadienne. La croissance de l'investissement pourrait donc surprendre par sa vigueur, ce qui augmenterait la capacité de production à long terme du Canada.

Les perspectives comportent encore des risques de baisse. En Chine, les niveaux d'endettement élevés des sociétés et la lenteur des réformes économiques pourraient entraîner un ralentissement de la croissance plus important que prévu. L'incertitude entourant les politiques économiques des États-Unis pourrait avoir une incidence sur la confiance des entreprises canadiennes. En outre, les marchés financiers mondiaux pourraient connaître des périodes de turbulence, à mesure que les banques centrales des économies avancées amorcent ou poursuivre leur important travail de normalisation graduelle de la politique monétaire. C'est particulièrement vrai dans un contexte de volatilité modeste des marchés financiers et d'évaluations boursières à la hausse.

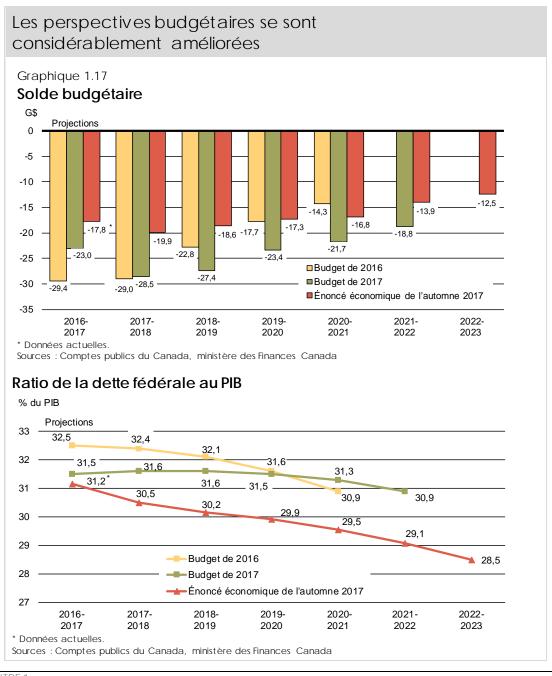
À l'échelle nationale, le ratio de la dette au revenu des ménages demeure à des sommets historiques. Il est donc possible que le logement et les dépenses de consommation contribuent moins à la croissance au cours des prochaines années, surtout dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Dans l'ensemble, les risques pour les perspectives économiques de septembre 2017 semblent généralement équilibrés. Par souci de planification prudente, on établit l'ajustement en fonction du risque à 1,5 milliard de dollars pour 2017-2018 et à 3,0 milliards de dollars pour les exercices suivants, afin de tenir compte des risques et de l'incertitude dans les prévisions économiques et budgétaires.

ÉVOLUTION DES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

L'amélioration des perspectives économiques des prévisionnistes du secteur privé, conjuguée au résultat financier meilleur que prévu en 2016-2017, a donné lieu à une révision considérable à la hausse des perspectives budgétaires (graphique 1.17).

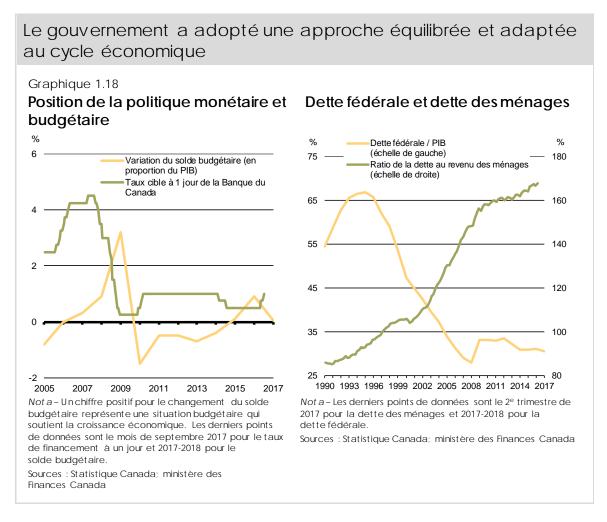
En tout, l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2017, y compris les mesures annoncées dans le présent *Énoncé économique de l'automne*, a donné lieu à une amélioration des perspectives pour le solde budgétaire de 8,6 milliards de dollars en 2017-2018, de 8,8 milliards en 2018-2019, de 6,1 milliards en 2019-2020 et de 4,9 milliards pour chacun des deux exercices suivants. De ce fait, le récent dynamisme de l'économie et l'amélioration des perspectives budgétaires ont permis une réduction du ratio de la dette au PIB tout au long de la période de prévision.



Le gouvernement a adopté une approche responsable en matière de gestion budgétaire, qui est appropriée pour le cycle économique actuel et qui est axée sur la croissance économique et la viabilité budgétaire à long terme.

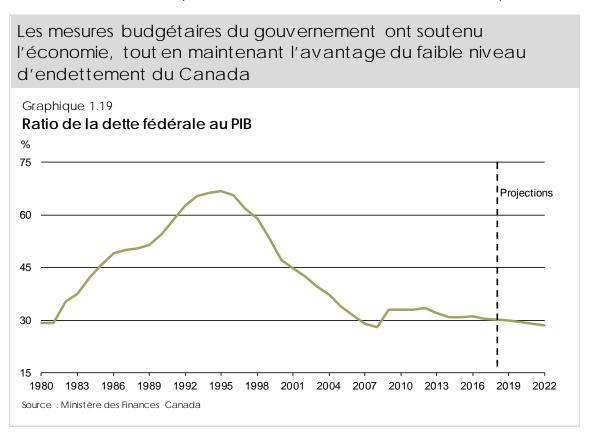
Pendant le ralentissement économique survenu à la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016, le gouvernement a réalisé des investissements budgétaires ciblés, y compris des réductions d'impôt pour la classe moyenne, l'Allocation canadienne pour enfants et les investissements dans l'infrastructure, qui ont rétabli l'élan économique au Canada – ce qui a eu pour effet de protéger et de créer des emplois au Canada, et de soutenir le potentiel de croissance durable de l'économie canadienne. Grâce à ces mesures, les Canadiens de la classe moyenne disposent de plus d'argent, ce qui leur permet de soutenir les petites entreprises locales, de rembourser leurs dettes et d'économiser pour l'avenir. En l'espace de deux ans seulement, les investissements du gouvernement ont contribué à renforcer la confiance des consommateurs et ont permis à des millions de familles canadiennes d'envisager l'avenir avec espoir.

Les mesures budgétaires instaurées par le gouvernement ont fourni l'appui nécessaire à l'économie – elles ont tiré parti du bilan fédéral pour soutenir la croissance à un moment où celui des ménages était davantage mis à contribution. Dans ce contexte, les politiques monétaires et budgétaires se sont mieux complétées.



Cette approche fonctionne et l'économie dépasse maintenant les attentes. À mesure que l'économie reprend, le gouvernement rajuste sa stratégie budgétaire afin de s'adapter aux perspectives économiques meilleures que prévu. La trajectoire budgétaire actuelle indique que la position budgétaire du gouvernement s'améliore de façon constante, en même temps qu'un déclin proportionnel du ratio de la dette fédérale au PIB.

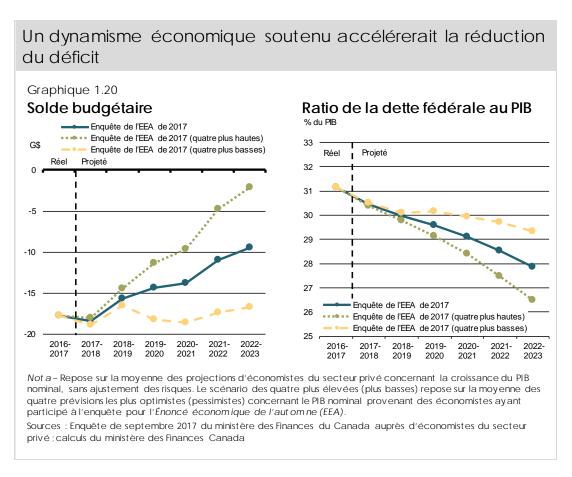
Le gouvernement maintiendra cette trajectoire à la baisse du déficit et du ratio de la dette - il préservera ainsi l'avantage que présente le faible niveau d'endettement du Canada pour les générations actuelles et futures. Le faible niveau d'endettement favorise la croissance économique et l'équité intergénérationnelle, en maintenant les coûts d'intérêt à un faible niveau et en garantissant la marge de manœuvre nécessaire pour surmonter les futurs chocs et défis économiques.



INCIDENCE D'AUTRES SCÉNARIOS ÉCONOMIQUES

Les projections budgétaires exposées dans le présent Énoncé économique de l'automne sont fondées sur la moyenne des perspectives de l'enquête économique de septembre 2017 auprès d'économistes du secteur privé. Toutefois, les économistes sondés ont offert divers points de vue concernant la croissance économique future et, donc, la trajectoire du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale). Les changements apportés aux hypothèses concernant la croissance économique peuvent aussi avoir d'importantes répercussions sur le solde budgétaire et sur le ratio de la dette au PIB sur une période de projection prolongée.

Par exemple, si le gouvernement fonde ses projections budgétaires actuelles sur la moyenne des quatre prévisions individuelles les plus hautes à l'égard de la croissance du PIB nominal – qui correspond à une augmentation du PIB nominal de 0,3 point de pourcentage par année de plus, en moyenne, par rapport aux prévisions complètes de l'enquête de septembre – le solde budgétaire s'améliorerait de 3,7 milliards de dollars par année en moyenne (graphique 1.20). De surcroît, cette situation donnerait lieu à un ratio de la dette fédérale au PIB de 26,5 %, soit le niveau le plus faible depuis 1977.



À l'inverse, si le gouvernement fonde ses projections budgétaires sur la moyenne des quatre prévisions les plus basses à l'égard de la croissance du PIB nominal, ce qui correspond à une augmentation du PIB nominal plus faible de 0,3 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport aux prévisions complètes de l'enquête de septembre, le solde budgétaire se détériorerait de 3,9 milliards par année, en moyenne, et le ratio de la dette fédérale au PIB continuerait de baisser, mais serait de 1,5 point de pourcentage du PIB plus élevé en 2022-2023.

Chapitre 2

RÉSULTATS POUR LES CANADIENS DE LA CLASSE MOYENNE

INTRODUCTION

Les Canadiennes et les Canadiens de partout au pays constatent de façons réelles et tangibles les résultats des investissements dans les personnes et les communautés. Qu'il s'agisse des plus de 450 000 emplois créés depuis 2015, d'une retraite plus sûre pour les millions d'aînés et de travailleurs, de la réduction à 9 % du taux d'imposition des petites entreprises ou encore des neuf familles sur dix qui disposent de plus d'argent grâce à l'Allocation canadienne pour enfants, le présent chapitre souligne les réalisations importantes des deux dernières années et les progrès accomplis grâce à un plan ambitieux pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Le profil du succès en 2017 : quelques faits saillants



Une économie plus forte qui profite à tous les Canadiens

- ✓ Le Canada est maintenant l'économie dont la croissance est la plus rapide parmi les pays membres du Groupe des Sept (G7).
- ✓ Plus de 450 000 emplois ont été créés depuis 2015, et le taux de chômage est à son niv eau le plus bas depuis 2008.
- ✓ Le plus bas taux de chômage enregistré chez les jeunes à 10,3 %.
- ✓ La participation au marché du travail par les femmes en âge de trav ailler n'a jamais été aussi élev ée.

Possibilités pour la classe moyenne



Un avenir meilleur pour les enfants, davantage de possibilités et l'amélioration de la sécurité pour les femmes et les hommes de la classe moyenne

- ✓ Neuf familles canadiennes sur dix reçoiv ent plus d'argent grâce à la nouv elle Allocation canadienne pour enfants.
- Les prestations d'assurance-emploi ont été a méliorées pour soutenir les familles et les Canadiens au chômage et sous-employés.
- ✓ La prestation de retraite maximale du Régime de pensions du Canada augmentera d'environ 50 % pour les trav ailleurs d'aujourd'hui et de la prochaine génération.
- ✓ On a rétabli à 65 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, permettant aux aînés canadiens de disposer de milliers de dollars de plus.



Un plus grand soutien aux personnes qui en ont le plus besoin

- ✓ Les paiements augmentés du Supplément de revenu garanti, allant jusqu'à 947 \$ par année, viennent en aide à près de 900 000 aînés à faible revenu, dont 70 % sont des femmes.
- ✓ Les anciens combattants reçoiv ent maintenant 90 % de leur salaire av ant la libération et bientôt, ils seront admissibles à une aide financière pouvant atteindre 80 000 \$ afin de poursuiv re des études et d'obtenir de la formation après leur libération.



Une relation renouvelée avec les peuples autochtones

- ✓ Plus de 11 milliards de dollars en nouv eaux investissements en vue d'entretenir une nouv elle relation fiscale
- ✓ Plus de 50 nouv elles tables en vue de promouvoir l'autodétermination ont été établies à ce jour afin de faire av ancer les droits, les besoins et les intérêts des Autochtones.
- ✓ Depuis nov embre 2015, 26 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été lev és.



Un régime fiscal plus équitable pour les Canadiens de la classe moyenne

- ✓ Des impôts plus bas pour les Canadiens de la classe moyenne et les petites entreprises
- ✓ Un régime fiscal qui est mieux ciblé pour fav oriser l'équité, l'investissement et la croissance
- Des inv estissements dans l'Agence du rev enu du Canada visant à mieux appliquer les règles, de sorte que tout le monde paie sa juste part

Une économie novatrice, inclusive et viable



Un Canada doté des compétences nécessaires pour prospérer dans l'économie mondiale de demain

- ✓ Jusqu'à 1000 \$ de plus par année pour les étudiants postsecondaires à faible ou à moyen rev enu par l'intermédiaire des bourses d'études canadiennes
- ✓ Un Plan pour l'innovation et les compétences audacieux et inclusif qui mise sur les forces du Canada
- ✓ Un niv eau d'immigration élevé sur le plan historique et une Stratégie en matière de compétences mondiales permettront de veiller à ce que le Canada attire les plus grands talents et des investissements de partout au monde



Des communautés conçues pour l'avenir

- ✓ Les inv estissements à long terme dans l'infrastructure viendront renforcer les communautés et soutenir une croissance économique viable en facilitant le déplacement des biens et des personnes et en créant des emplois pour aujourd'hui et demain.
- ✓ Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a été adopté le 9 décembre 2016.

POSSIBILITÉS POUR LA CLASSE MOYENNE

Le plan du gouvernement pour la classe moyenne consiste à créer des emplois, à améliorer des vies, à renforcer les communautés et à faire croître l'économie.

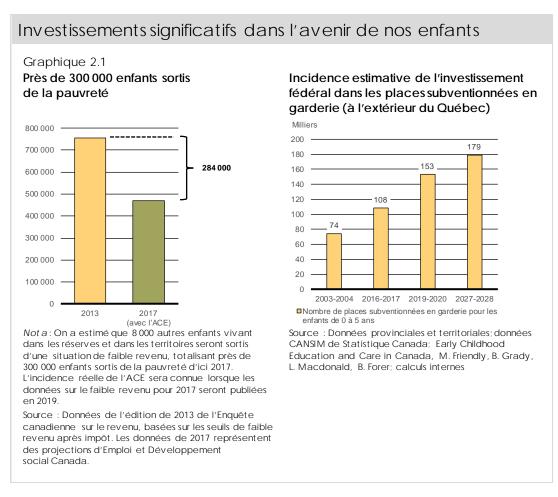
APPUYER LES ENFANTS ET LES FAMILLES

Au cours de la première année de son mandat, le gouvernement a donné suite à deux de ses engagements fondamentaux :

- Baisse d'impôt pour la classe moyenne visant 9 millions de Canadiens: Les Canadiens sans conjoint qui en bénéficient épargnent en moyenne 330 \$ chaque année, et les couples qui en bénéficient épargnent en moyenne 540 \$ chaque année. Le gouvernement a augmenté les impôts de la tranche de 1 % de la population la plus riche afin de donner un répit à la classe moyenne.
- Allocation canadienne pour enfants (ACE): Comparativement au système précédent de prestations pour enfants, l'ACE est plus simple, plus généreuse et mieux ciblée pour aider ceux qui en ont le plus besoin. Au cours de la première année de prestations, plus de 3,3 millions de familles ont reçu plus de 23 milliards de dollars en paiements de l'ACE, et neuf sur dix familles dont la situation s'est améliorée grâce à l'ACE ont reçu en moyenne près de 2 300 \$ de plus en prestations non imposables. L'ACE a contribué à sortir des centaines de milliers d'enfants de la pauvreté.

Le résultat net de ces deux mesures est que les membres de la classe moyenne et leur famille disposent de plus d'argent, ce qui contribue grandement à la croissance économique, crée des emplois et redonne confiance en l'avenir à des millions de Canadiens.

En juin 2017, pour aider encore plus les familles, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ont annoncé une nouvelle entente sur un Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants visant à apporter des améliorations aux systèmes provinciaux et territoriaux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les gouvernements se sont engagés à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusion de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, en particulier pour les familles qui en ont le plus besoin. Pour mettre en œuvre cette initiative, le gouvernement du Canada verse 7,5 milliards de dollars sur 11 ans afin de soutenir et de créer un plus grand nombre de places en garderie abordables et de haute qualité partout au pays. De plus, il travaille en collaboration avec les provinces et les territoires en vue de conclure des ententes bilatérales sur trois ans qui souligneront les besoins particuliers des provinces et des territoires en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ainsi que l'affectation de fonds pour chaque administration.



Un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les Autochtones tenant compte des distinctions sera élaboré par les partenaires afin de représenter les besoins culturels particuliers des enfants inuits, métis et des Premières Nations de partout au Canada.

Un Canada plus fort et plus inclusif

Le gouvernement prend des mesures afin de s'assurer que tous les Canadiens ont des chances réelles et égales de succès et peuvent profiter d'une économie croissante. Pour ce faire, le gouvernement s'assure entre autres que tous les Canadiens peuvent envisager une retraite sûre et digne, que le Canada tienne ainsi sa promesse solennelle à nos anciens combattants, en plus de veiller à ce que les membres les plus vulnérables de notre société aient un endroit sûr où vivre.

Les aînés profitent aujourd'hui d'une plus grande sécurité financière en raison des augmentations de la prestation complémentaire maximale au Supplément de revenu garanti. On a plus que doublé la prestation complémentaire de nos aînés vivant seuls qui sont les plus vulnérables.

Avantages qu'obtiennent les aînés à faible revenu vivant seuls

Lynn, qui vit seule à Montréal, au Québec, est âgée de 74 ans. Sans revenu autre que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, elle éprouve des difficultés à joindre les deux bouts. L'augmentation de la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls, qui a été instaurée dans le budget de 2016, permet à Lynn de disposer de 947 \$ de plus par année.

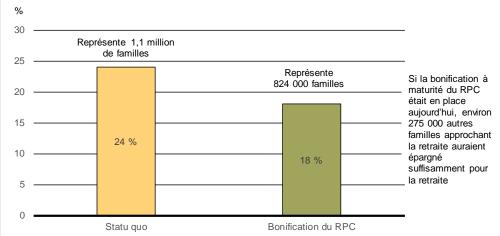
Charles est un veuf de 68 ans qui habite à Edmonton, en Alberta. Il reçoit des prestations annuelles du Régime de pensions du Canada de 5 000 \$ ainsi que des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. L'augmentation de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls, qui a été instaurée dans le budget de 2016, permet à Charles de disposer d'une prestation annuelle supplémentaire de 848 \$.

Les retraités futurs auront une plus grande tranquillité d'esprit, étant donné que les bonifications du Régime de pensions du Canada feront augmenter d'environ 50 % la prestation de retraite maximale des travailleurs d'aujourd'hui et de la prochaine génération.

Les bonifications du Régime de pensions du Canada (RPC) seront synonymes d'une plus grande tranquillité d'esprit pour les Canadiens à l'approche de la retraite



Proportion des familles approchant la retraite qui risquent de ne pas épargner suffisamment pour la retraite



Not a : Les données représentent la portion des familles approchant la retraite qui risqueraient de ne pas avoir épargné suffisamment (compte tenu du revenu des trois piliers du système de revenu de retraite et de l'épargne d'autres avoirs financiers) si la bonification du RPC avait été en place tout au long de leur vie professionnelle. Le nombre de familles n'ayant pas épargné suffisamment est calculé en appliquant la proportion des familles qui n'épargnent pas suffisamment au nombre de familles économiques en 2016 dont le membre ayant le revenu le plus élevé est âgé de 45 à 59 ans. Le nombre de familles représente les familles de toutes les provinces.

Source: Ministère des Finances du Canada

• Les anciens combattants admissibles aux prestations d'invalidité reçoivent maintenant 90 % de leur salaire avant la libération, de même qu'une compensation accrue pour leur douleur et leur souffrance. À compter d'avril 2018, les anciens combattants admissibles recevront jusqu'à 80 000 dollars pour aller au collège, à l'université ou à l'école technique après avoir terminé leur service. D'autres mesures augmenteront le soutien financier aux aidants naturels et permettront d'élargir l'accès aux Centres de ressources pour les familles des anciens combattants qui éprouvent des problèmes de santé mentale et physique en conséquence de leur service militaire. L'investissement total dans l'amélioration des prestations et des services aux anciens combattants dépasse les 6,7 milliards de dollars sur sept ans. Le gouvernement continuera de travailler en collaboration avec la communauté des anciens combattants afin de déterminer la meilleure façon de rationaliser et de simplifier le système de programmes d'aide financière qui sont actuellement offerts aux anciens combattants. De plus, le gouvernement donnera suite à son engagement de rétablir l'option de pensions à vie pour les anciens combattants malades et blessés. On s'attend à en annoncer les détails avant l'émission du budget de 2018.

Une nouvelle allocation d'études pour les anciens combattants

Dav id est un membre des Forces armées canadiennes âgé de 32 ans qui sera libéré à l'été de 2018 après douze années de serv ice dans la Force régulière comme technicien de munitions. Il prév oit retourner aux études à temps plein pour suivre un cours collégial de trois ans afin de dev enir technicien en génie civ il. Il recev ra une prestation pour les études de 20 000 \$ par année pendant chacune de ces trois années. Selon son rev enu familial, David pourrait également avoir droit à des prêts et à des bourses dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. De plus, David peut accéder aux serv ices d'emplois comme l'orientation professionnelle et la formation en recherche d'emploi, dans le cadre du programme Serv ices de transition de carrière, pour l'aider à réintégrer le marché du travail après av oir terminé ses études.

• Les Canadiens à faible revenu auront un accès amélioré à un logement adéquat et abordable. Il s'agit d'une pierre angulaire de communautés durables et inclusives et d'une économie canadienne où nous pouvons réussir et prospérer. Le gouvernement renouvelle le leadership fédéral en matière de logement par d'importants investissements à long terme. Le lancement de la Stratégie nationale sur le logement, un investissement à long terme de plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans, aura lieu plus tard cet automne. Le tiers des locataires de logements sociaux au Canada sont des aînés. On s'attend à ce que la Stratégie ait une incidence plus marquée sur les aînées vivant seules, les familles monoparentales dirigées par une femme et les femmes handicapées qui présentent actuellement un niveau élevé de besoins en matière de logement.

Une nouvelle initiative de Financement de la construction de logements locatifs

En av ril, le gouv ernement a annoncé le lancement de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs en vue de faire augmenter l'offre de logements locatifs. Au cours des quatre prochaines années, dans le cadre de cette initiative, on offrira plus de 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût à l'appui de la construction de nouveaux logements locatifs. Ces fonds seront v ersés aux municipalités, aux organisations sans but lucratif et aux promoteurs immobiliers. Les prêts à faible coût faciliteront les premières phases de promotion, qui sont les plus difficiles, y compris la construction, la location et les stades précoces des opérations immobilières. Ces prêts dev raient stimuler la construction de plus de 10 000 nouv eaux logements locatifs partout au Canada.

En échange de ces prêts fav orables, les emprunteurs devront réaliser des chantiers de logements qui :

- sont plus écoénergétiques;
- sont accessibles aux Canadiens handicapés.
- comptent une proportion de 20 % des logements réserv és aux familles à rev enu modique.

• Les nouveaux arrivants au Canada continueront de jouer un rôle important en fournissant à l'économie canadienne du savoir et des talents innovateurs, hautement qualifiés et spécialisés, au fur et à mesure que les nouveaux résidents permanents et temporaires sont accueillis au Canada afin de stimuler une croissance économique partagée.

Un accent soutenu sur l'égalité des sexes et l'inclusion

Depuis le budget de 2017, le gouvernement continue de viser des politiques et des investissements qui soutiennent l'égalité des sexes et l'inclusion.

- Le nouveau Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soutiendra l'accès à des services de garderie pour les enfants de tous les milieux, et il rendra possible une plus grande participation au marché du travail, à l'éducation ou à la formation, notamment par les mères.
- La nouvelle politique de défense du Canada fav orisera la diversité et l'inclusion comme v aleurs institutionnelles de base dans toute l'équipe de Défense. L'analyse comparative entre les sexes plus sera intégrée à toutes les activités de défense dans l'ensemble des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Un nouvel accent sera mis sur le recrutement et le maintien en poste des membres des populations sous-représentées au sein des Forces armées canadiennes, y compris mais sans s'y limiter, les femmes, les Autochtones et les membres des minorités v isibles. L'objectif sera d'augmenter la représentation des femmes en la faisant passer à 25 % de l'effectif global.
- La nouvelle Politique féministe d'aide internationale visera à réduire la pauvreté extrême et à bâtir un monde plus paisible, plus inclusif et plus prospère, reconnaissant que la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement du pouv oir des femmes et des filles sont les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but.
- La capacité accrue de Condition féminine Canada soutiendra la mobilisation aux échelles nationale et internationale en vue de faire progresser les objectifs d'égalité des sexes du gouvernement.

Le gouvernement continue de travailler en collaboration avec la société civile et les partenaires internationaux dans le but d'améliorer sa façon d'inclure l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions budgétaires. De plus, dans le budget de 2018, il s'appuiera sur l'énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes pour améliorer les efforts v isant à fav oriser l'égalité des sexes et l'inclusion.

Une relation renouvelée avec les peuples autochtones

Le gouvernement prend des mesures concrètes afin d'assurer la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. Afin de soutenir le renouvellement de la relation, le gouvernement a annoncé la création de deux nouveaux ministères : le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et le ministère des Services aux Autochtones. Ces changements représentent un virage important par rapport aux structures coloniales historiques. En outre, le gouvernement travaille en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d'élaborer conjointement des propositions de politiques qui tiennent compte de leurs priorités. Même s'il reste beaucoup de travail à faire, on réalise des progrès :

- Dans les budgets de 2016 et de 2017, le gouvernement a investi 11,8 milliards de dollars afin d'améliorer la qualité de vie et les possibilités économiques des peuples autochtones.
- L'Accord entre le Canada et la Nation métisse a été signé par le premier ministre et les dirigeants de la nation métisse. L'Accord établit un vaste éventail de domaines de collaboration, dont l'éducation, la pauvreté, le logement, la santé et les mécanismes budgétaires.
- Le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne a élaboré un plan d'action conjoint visant à faire avancer les conditions de succès socioéconomique et culturel des Inuits.
- La mise en œuvre de la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** nécessite un changement transformateur de la relation entre le gouvernement et les peuples autochtones. À cette fin, le gouvernement a émis dix principes qui orienteront le renouvellement de la relation, y compris par l'intermédiaire des travaux en cours du Groupe de travail de ministres chargés d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones.

- Le 16 août 2017, le gouvernement du Canada et 23 Premières Nations Anishinabek ont signé une entente historique sur l'autonomie gouvernementale en matière d'éducation. Aux termes de l'entente, les Premières Nations participantes vont créer le système d'éducation géré par les Premières Nations Anishinabek pour les étudiants Anishinabek. Le Manitoba First Nations School System (système scolaire des Premières Nations du Manitoba), le fruit d'une entente de gouvernance en matière d'éducation entre le gouvernement du Canada et le Manitoba First Nations Education Resource Centre (centre de ressources d'éducation des Premières Nations du Manitoba), a assumé, en juillet 2017, la responsabilité d'administrer et de gérer les programmes et les services d'éducation élémentaire et secondaire à l'intention de dix Premières Nations participantes. Une éducation solide, ancrée dans la culture et dirigée par les Premières Nations, viendra renforcer les communautés et offrir des possibilités aux étudiants des Premières Nations.
- En août 2017, le gouvernement a annoncé un investissement de **jusqu'à 60,2 millions de dollars pour Wataynikaneyap Power** en vue de la construction d'une ligne électrique de 117 kilomètres allant de Red Lake, en Ontario, aux réseaux de distribution locaux de la Première Nation Pikangikum. Le projet permettra de fournir de l'énergie propre tout en apportant une contribution importante à la santé et à la sécurité des membres de la communauté et en renforçant les possibilités de développement économique de la Première Nation.
- On continue de réaliser des progrès en vue d'aborder les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable. Depuis le budget de 2016, 733,2 millions de dollars ont été versés à l'appui de 348 projets de traitement de l'eau et des eaux usées dans 275 communautés desservant environ 275 000 personnes. Depuis novembre 2015, 26 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés.

Lutter contre l'évasion et l'évitement fiscaux à l'échelle internationale

Afin de maintenir de faibles taux d'imposition et de s'assurer que chacun paie sa juste part, le gouvernement du Canada mobilise activement ses partenaires internationaux pour s'assurer que le régime fiscal du Canada fonctionne comme prévu et contribue à l'objectif d'une économie qui fonctionne pour la classe moyenne.

Le Canada a travaillé en collaboration avec les autres membres du Groupe des 20 (G20) et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) afin de formuler des recommandations pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (projet BEPS, de l'anglais base erosion and profit shifting). L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices renvoient aux mécanismes de planification fiscale internationaux utilisés par des entreprises multinationales pour réduire au minimum leurs impôts de façon injuste. En bref, afin d'éviter de payer leur juste part, certaines entreprises transfèrent leurs bénéfices imposables à l'extérieur de la juridiction où l'activité économique sous-jacente a eu lieu.

Progrès du Canada – Initiative sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)

Le gouvernement demeure fermement déterminé à protéger le régime fiscal du Canada, et il a mis en œuvre, ou il est en voie de mettre en œuvre les mesures convenues à titre de standards minimums pour le projet BEPS:

- Une loi a été adoptée en décembre 2016 pour exiger que les grandes entreprises multinationales produisent des déclarations pays par pays. Ces renseignements permettront aux autorités fiscales de chaque pays d'avoir une idée plus nette de la place qu'occupent les opérations du groupe au sein de leur administration et dans les opérations mondiales du groupe, en plus de faciliter les év aluations des risques de haut niveau.
- Le Canada a participé à l'élaboration d'un instrument multilatéral visant à rationaliser la mise en œuv re de recommandations issues de l'initiative BEPS qui sont liées aux conventions fiscales. Le 7 juin 2017, le Canada ainsi que 67 autres pays ont signé l'instrument multilatéral. Le gouvernement entreprend maintenant au pays les processus nécessaires à la ratification.
- Le Canadas' est engagé à assurer la résolution efficace et rapide des différends liés aux conventions fiscales en améliorant la procédure d'entente mutuelle dans les conventions fiscales du Canada.
- L'Agence du rev enu du Canada (ARC) a entrepris l'échange spontané, avec d'autres administrations fiscales, de décisions relativ es à l'impôt.

Pour ce qui est des autres recommandations du projet BEPS:

- Le Canada dispose de règles solides relativ es aux sociétés étrangères contrôlées sous la forme de son régime de rev enu étranger accumulé, tiré de biens immobiliers, qui aide à empêcher les contribuables d'éviter l'impôt sur le rev enu canadien en transférant des rev enus à des filiales étrangères.
- Le Canada a mis en œuv re des exigences relatives à la divulgation, à l'ARC, d'opérations d'évitement déterminées.
- L'ARC met en application des directives internationales révisées sur l'établissement des prix de transfert par les entreprises multinationales.

Le gouvernement continuera de travailler en collaboration avecses partenaires de la scène internationale afin d'assurer une réponse cohérente et uniforme v isant à lutter contre l'évitement fiscal dans le cadre de l'initiative BEPS.

Le gouvernement renforce aussi ses efforts pour combattre l'évasion fiscale internationale en améliorant l'échange de renseignements entre les autorités fiscales. En vertu de la norme de déclaration commune élaborée par l'OCDE, l'échange automatique de renseignements concernant les comptes financiers détenus par des non-résidents est un outil important pour promouv oir l'observation, lutter contre l'évasion fiscale internationale et s'assurer que les contribuables déclarent leurs rev enus de toute provenance. Jusqu'à ce jour, plus de 100 juridictions se sont engagées à mettre en œuv re la nouvelle norme.

Renforcement de la transparence de la propriété effective et des sociétés

Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre en œuvre de solides normes assurant la transparence de la propriété effective et des sociétés afin d'offrir des mesures de protection contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, tout en continuant de faciliter les affaires au Canada. Il est essentiel de comprendre la propriété et le contrôle des sociétés pour assurer une bonne gouvernance des sociétés et protéger l'intégrité des systèmes fiscaux et financiers.

Tel qu'il l'a annoncé dans le budget de 2017, le gouvernement travaille en collaboration avec les provinces et les territoires pour renforcer la transparence des personnes morales et des constructions juridiques afin d'évaluer les lacunes dans la disponibilité de renseignements sur la propriété effective.

Le gouvernement a également annoncé dans le budget de 2017 qu'il examinera des moyens d'améliorer les exigences en matière de déclaration fiscale pour les fiducies afin d'améliorer la collecte de renseignements sur la propriété effective.

Ces mesures permettront de faire en sorte que les organismes d'application de la loi et les autres autorités puissent accéder rapidement aux renseignements dont ils ont besoin pour sévir contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et l'évasion fiscale et pour lutter contre l'évitement fiscal abusif.

UNE ÉCONOMIE NOVATRICE, INCLUSIVE ET DURABLE

En reconnaissance des possibilités et des défis uniques que présente une économie en évolution rapide, le gouvernement a pris des mesures définitives afin de favoriser l'innovation, de munir les Canadiens des compétences dont ils ont besoin pour réussir et d'introduire des investissements transformateurs dans l'infrastructure.

COMPÉTENCES POUR LA NOUVELLE ÉCONOMIE

Le gouvernement fait des investissements ciblés afin d'élargir l'accès aux études, aux expériences de travail et aux mesures de soutien à l'emploi dont les Canadiens ont besoin pour obtenir un emploi de haute qualité et bien rémunéré. Le fait de jumeler l'expérience de travail aux études permet de veiller à ce que les récents diplômés acquièrent les compétences et les connaissances que les employeurs recherchent. Les jeunes seront mieux préparés pour se joindre à la population active, et tous les travailleurs auront les compétences et le soutien nécessaires pour faire progresser leur carrière tout au long de leur vie active.

Aujourd'hui, ces investissements se traduisent déjà en possibilités plus grandes pour les étudiants et les travailleurs.

Tableau 2.1

Incidences mesurables à ce jour

Étudiants postsecondaires

Élargir l'aide financière aux étudiants des familles à faible et à moyen revenu

- Un plus grand nombre d'étudiants prêts à l'emploi appuyés par l'apprentissage intégré en milieu de travail
- 347 000 étudiants de plus issus d'une famille à faible ou à moyen rev enu et 16 000 autres étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide financière chaque année.
- À compter de septembre 2017, plus d'étudiants auront droit à des subv entions en raison de l'élargissement des seuils de rev enus.
- 10 000 nouv eaux placements sur quatre ans pour les étudiants postsecondaires dans les domaines de l'administration et des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans le cadre du Programme d'apprentissage intégré en milieu de trav ail pour étudiants.
- Accroître le nombre annuel de stages de recherche offerts par Mitacs de 3 750 à 10 000 sur les cinq prochaines années, offrant aux étudiants plus d'expériences pertinentes à l'emploi et aidant les entreprises à dev enir plus innovatrices.

Jeunes

Créer plus d'emplois pour appuyer les jeunes qui entrent sur le marché du travail dans le cadre de la Stratégie jeunesse emploi

- 65 800 emplois dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, doublant effectivement le programme en 2016
- De nouveaux emplois verts aident les jeunes Canadiens à se renseigner sur notre environnement naturel et contribuent à la croissance économique.
- Des emplois supplémentaires dans le secteur du patrimoine ont appuyé les préparatifs au 150e anniversaire du Canada.
- Le plus faible taux de chômage jamais enregistré chez les jeunes à 10,3 %.

Canadiens au chômage ou sous-employés

Participation améliorée au marché du travail pour ceux qui deviennent ou redeviennent membres de la population active Plus de 50 000 personnes supplémentaires qui deviennent ou redev iennent membres de la population active ont maintenant accès aux prestations d'assurance-emploi régulières.

De plus, des **ententes de transfert relatives au marché du travail** sont rétablies et consolidées en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Des programmes d'emploi et de formation appuyés actuellement par près de 3 milliards de dollars en investissements fédéraux annuels deviendront plus souples, plus axés sur les clients et dictés par les résultats et l'innovation.

Le gouvernement augmente également l'aide financière aux étudiants pour les apprenants adultes à faible et à moyen revenu en offrant un financement supplémentaire dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants, et il travaille en collaboration avec les provinces et les territoires afin de rendre les bourses d'études canadiennes plus accessibles aux apprenants adultes.

Des investissements supplémentaires de 2,7 milliards de dollars sur six ans ont été annoncés dans le budget de 2017, et la *Loi sur l'assurance-emploi* a été modifiée de manière à élargir, à compter du 1^{er} avril 2018, l'admissibilité aux ententes financées dans le cadre du programme d'assurance-emploi.

Tableau 2.2

Admissibilité aux programmes en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi

	Ententes actuelles sur le développement du marché du travail	Ententes élargies sur le développement du marché du travail
Avantages liés à l'emploi (p. ex., développement des compétences et subventions salariales)	Particuliers qui reçoiv ent actuellement ou qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années	Ententes élargies afin d'inclure les chômeurs ayant cotisé le montant minimal de primes d'assurance-emploi supérieur au seuil donnant droit au remboursement des cotisations (cà-d. 2000 \$) dans au moins cinq des dix dernières années
Services d'aide à l'emploi au moyen des mesures de soutien (p. ex., le counseling d'emploi et l'aide à la recherche d'emploi)	Chômeurs canadiens	Ententes élargies afin d'inclure les employés canadiens
Formation parrainée par l'employeur au moyen des mesures de soutien (Partenariats sur le marché du travail)	Aide aux employeurs pour appuyer les activités de formation approuvées pour les employés confrontés à une perte d'emploi	Ententes élargies afin d'inclure l'aide aux employeurs pour appuyer les activités de formation approuvées v isant les employés dans le but de maintenir leur emploi. Cette aide peut inclure les employés touchés par des changements technologiques ou structurels dans l'économie.

Nota: Les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi figurent dans la Loi no 1 d'exécution du budget de 2017.

Un Canada plus qualifié et novateur

Le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement permet au Canada d'établir sa position de chef de file mondial en matière d'innovation. Depuis le budget de 2017, le gouvernement a pris des mesures afin de faire progresser les principales mesures du Plan:

- Initiative des supergrappes d'innovation: Les grappes sont des zones à haute densité d'activités commerciales qui comportent une masse critique de grandes et petites entreprises, d'établissements postsecondaires et d'autres établissements de recherche. Les supergrappes prennent appui sur les avantages des grappes. Comparativement, ces foyers de l'innovation offrent des liens plus solides, un avantage concurrentiel de longue durée, une reconnaissance de la marque à l'échelle mondiale et une incidence positive démesurée sur la création d'emplois et la croissance économique. Lancée en mai 2017, cette initiative offrira jusqu'à concurrence de 950 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer jusqu'à cinq supergrappes dirigées par les entreprises, à titre concurrentiel. En octobre 2017, le gouvernement a annoncé une liste présélectionnée de neuf demandeurs invités à soumettre une proposition de supergrappe détaillée d'ici le 24 novembre 2017. Ces propositions diversifiées sur le plan géographique mettent l'accent sur les industries hautement innovatrices identifiées dans le budget de 2017, notamment la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les technologies numériques, les sciences biologiques et de la santé, et les ressources propres ainsi que l'infrastructure et le transport. Les propositions retenues devraient être annoncées au début de 2018.
- Fonds stratégique pour l'innovation (FSI): Lancé en juillet 2017, ce nouveau plan quinquennal de 1,26 milliard de dollars attirera et appuiera des investissements de haute qualité dans les entreprises de tous les secteurs de l'économie. Les projets du FSI sont en cours d'évaluation, les premières annonces étant imminentes.

Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle: L'intelligence artificielle permet de créer et d'utiliser les connaissances qui peuvent améliorer la vie des Canadiens grâce à des poussées comme la facilitation du diagnostic médical et l'autorisation aux agriculteurs de maximaliser le rendement des cultures grâce à l'agriculture de précision. En mars 2017, le gouvernement a annoncé qu'il contribuerait 125 millions de dollars sur cinq ans pour une stratégie ambitieuse en matière d'intelligence artificielle afin d'attirer et de maintenir en poste les meilleurs talents universitaires et de positionner le Canada comme destination de calibre mondial pour les entreprises désirant investir dans l'intelligence artificielle et l'innovation. Offerte par l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA), la stratégie comprend le lancement de l'Institut Vecteur, une nouvelle installation de recherche indépendante sur l'intelligence artificielle qui est affiliée à l'Université de Toronto. L'ICRA travaillera en collaboration avec l'Institut Vecteur afin de soutenir ses activités principales, dont les chaires de recherche du Canada en intelligence artificielle, la formation d'étudiants de cycle supérieur et la participation des chaires et des stagiaires aux activités nationales axées sur l'intelligence artificielle.

Croissance propre et changements climatiques

Le 9 décembre 2016, les premiers ministres ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques afin de faire croître l'économie du Canada tout en réduisant les émissions et en renforçant la résilience pour s'adapter aux changements climatiques. Le gouvernement a réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre du cadre :

- Financement des technologies propres: Le gouvernement procède à la mise en œuvre de l'engagement du budget de 2017 à accorder près de 1,4 milliard de dollars en nouveaux fonds pour accélérer la croissance d'entreprises de technologies propres prometteuses, positionnant ainsi le Canada comme chef de file mondial de l'économie propre. De nouvelles dispositions de financement par capitaux propres, des fonds de roulement et des fonds destinés aux projets sont offerts par l'entremise de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada, élargissant davantage le soutien financier pour la croissance des entreprises et l'exportation aux sociétés de technologies propres canadiennes et misant sur leur collaboration axée sur les clients dans le secteur. De plus amples renseignements seront disponibles plus tard cet automne.
- Plan de protection des océans: En novembre 2016, le gouvernement a annoncé 1,5 milliard de dollars pour le Plan de protection des océans, le plus important investissement jamais effectué pour protéger nos océans et notre littoral tout en faisant croître notre économie. Le gouvernement a depuis réalisé des progrès dans une série de mesures visant à protéger l'environnement maritime et les communautés côtières, par exemple, le soutien d'opérations de ravitaillement de l'Arctique plus sécuritaires et plus efficientes ainsi que l'élargissement du Programme de financement de la participation communautaire afin d'aider les Autochtones et les communautés locales à participer à l'amélioration du système de transport maritime au Canada.
- Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone : En juin 2017, le gouvernement a annoncé que ce fonds de 2 milliards de dollars sera divisé en deux parties. Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone versera 1,4 milliard aux provinces et aux territoires qui ont adopté le Cadre pancanadien afin de les aider à respecter leurs engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris leurs engagements décrits dans le Cadre. Les fonds restants seront affectés au Défi pour une économie à faibles émissions de carbone pour appuyer les projets et mettre en œuvre le Cadre pancanadien. Suivant l'examen des propositions par le gouvernement, les ententes de financement seront conclues et signées avec les provinces et les territoires au cours des prochains mois. Le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone devrait être lancé au cours des prochains mois pour appuyer d'ambitieux projets qui peuvent être présentés par toutes les provinces et tous les territoires ainsi que par les municipalités, les gouvernements et organisations autochtones, les entreprises et les organisations à but lucratif et sans but lucratif.

• Filet de sécurité pour la tarification du carbone: Le 18 mai 2017, le gouvernement a publié un document technique concernant la proposition d'un filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone en vue d'obtenir des commentaires. Le filet de sécurité proposé comprend une taxe sur le carbone et les combustibles fossiles et un régime de tarification fondé sur le rendement pour certaines installations industrielles, et il s'appliquera dans les provinces et les territoires qui n'ont pas mis en œuvre un régime de tarification du carbone qui respecte le modèle fédéral pour la tarification du carbone. Le gouvernement examine les commentaires qu'il a reçus, alors qu'il élabore la législation visant à mettre en œuvre le filet de sécurité fédéral.

Investissements en infrastructures pour les communautés

Investir au Canada, le plan du gouvernement visant à renouveler l'infrastructure du Canada au cours d'une génération (plus de 180 milliards de dollars sur 12 ans), a déjà généré des résultats importants : l'investissement dans des projets qui comptent pour les communautés et qui créeront des emplois et maintiendront la croissance économique du Canada aujourd'hui et à l'avenir. Les résultats se passent de commentaires :

- L'Étape 2 du Réseau de train léger d'Ottawa verra le jour : Lorsque la construction de ce projet sera achevée en 2023, 70 % des résidents d'Ottawa vivront dans un rayon de cinq kilomètres d'un train léger sur rail, ce qui aidera les parents à rentrer plus rapidement chez eux à la fin d'une longue journée. Outre le soutien de la province de l'Ontario et la participation de la Ville d'Ottawa au projet, des investissements fédéraux de 1,09 milliard de dollars permettent d'installer près de 40 kilomètres de voie ferrée et de construire 23 nouvelles stations de transport en commun.
- Nouveau centre communautaire et de loisirs YMCA pour Halifax: Le nouvel immeuble, qui servira à la fois de centre récréatif et de centre communautaire, comprendra un centre aquatique, un gymnase et une piste intérieure, des installations de garderie et un centre de ressources communautaires axé sur le leadership ainsi que sur le développement des enfants et des familles. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont annoncé un financement conjoint fédéral-provincial de 10 millions de dollars pour la construction du centre YMCA dans la région du Grand Halifax/Dartmouth.
- Les communautés du Nunavut bénéficieront d'une connexion Internet plus rapide: Les Canadiens des 25 communautés du Nunavut pourront faire des affaires en ligne et suivre des cours à distance, grâce à des investissements dans une connexion Internet haute vitesse. Une contribution fédérale d'environ 50 millions de dollars dans le cadre du programme Brancher pour innover viendra améliorer la couverture haute vitesse de Kugluktuk à Pangnirtung, au Nunavut. Par conséquent, toutes les communautés du Nunavut auront accès à des vitesses de téléchargement de 5 à 15 mégabits par seconde.
- Projet de réaménagement du terminal de passagers à l'aéroport de Brandon: Grâce à un financement du gouvernement du Canada, du gouvernement du Manitoba et de la Ville de Brandon, le terminal de passagers à l'Aéroport municipal de Brandon a récemment été rénové et élargi à trois fois sa taille d'origine. Ce projet de réaménagement assurera un déplacement plus confortable pour les passagers; il permettra d'élargir les services à l'aéroport, s'il y a lieu; et il fournira des mises à niveau pour appuyer l'exploitation aéroportuaire, y compris l'installation d'un câble de fibre optique pour assurer une connectivité à large bande rapide et fiable.
- Soutien pour le Réseau électrique métropolitain (REM) de Montréal: Investir dans le Canada fournira 1,283 milliard de dollars pour soutenir le réseau de train léger du REM, sous réserve de la diligence raisonnable nécessaire. Pour la métropole de Montréal, le REM sera le plus grand projet de transport en commun depuis que le métro de Montréal a été inauguré en 1966 et l'un des plus ambitieux projets de transport en commun de l'histoire canadienne.

• Service amélioré des lignes Expo, Millennium et Canada: Le gouvernement contribue 149 millions de dollars au moyen du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun annoncé dans le budget de 2016 aux fins de l'achat de nouveaux véhicules SkyTrain pour les lignes Expo, Millennium et Canada. Ces nouveaux véhicules permettront de réduire les périodes d'attente et les foules en plus d'améliorer l'expérience globale de la clientèle pour les navetteurs de la région de Metro Vancouver.

Le gouvernement travaille en collaboration avec ses partenaires afin de mettre sur pied les initiatives annoncées dans le budget de 2017, y compris le lancement de la Banque de l'infrastructure du Canada, le Défi des villes intelligentes et les ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. Les investissements du budget de 2017 comprennent 25,3 milliards de dollars pour le transport en commun, 21,9 milliards pour l'infrastructure verte, 21,9 milliards pour l'infrastructure sociale, 10,1 milliards pour le transport qui soutient le commerce et 2 milliards pour les communautés rurales et nordiques.

Lancement de la Banque de l'infrastructure du Canada

Le gouy ernement est en y oie d'établir la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), une organisation sans lien de dépendance qui travaillera en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi que des partenaires d'investissement du secteur privé dans le but de transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et mise en place au Canada. La BIC sera chargée d'investir au moins 35 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure générant des rev enus qui sont dans l'intérêt public ainsi que d'attirer des capitaux du secteur priv é v ers ces projets en v ue de bâtir d'autres infrastructures partout au Canada.

La mise sur pied de la BIC av ance tel que prévu. La Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada est maintenant en vigueur. Au début de l'année, le gouvernement a annoncé la nomination de la première présidente du conseil, Janice Fukakusa, chef de file hautement qualifiée qui possède une expérience a pprofondie des domaines financiers et bancaires. Le processus de recherche de candidats pour siéger au conseil d'administration de la BIC ainsi que pour le poste de premier dirigeant avance bien également. Le siège social de la BIC est établi à Toronto afin de tirer parti de son statut comme centre financier mondial, comptant un vaste réseau et une masse critique d'entreprises financières, iuridiques et de construction.

Avant la fin de l'année, la BIC commencera à travailler en collaboration avec ses partenaires afin d'apporter de nouveaux investissements et de nouvelles idées transformatrices dans le secteur canadien des infrastructures.

Chapitre 3

EQUITÉ POUR LA CLASSE MOYENNE ET CEUX QUI TRAVAILLENT FORT POUR EN FAIRE PARTIE

INTRODUCTION

Lorsque l'économie fonctionne pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, elle fonctionne pour tout le monde.

Les Canadiens et les Canadiennes travaillent fort et méritent d'être récompensés pour ce travail en ayant accès à de meilleures possibilités économiques pour eux-mêmes et leur famille. Un tel sentiment d'optimisme est crucial pour la croissance de notre économie. Cependant, au cours des dernières décennies, les avantages de la croissance économique n'ont pas été partagés également. Depuis 30 ans, le revenu salarial réel médian n'a guère augmenté, ce qui a suscité chez de nombreux Canadiens des inquiétudes relatives à leur avenir. Par contre, dans la tranche du 0,01 % des Canadiens les mieux nantis, les revenus après impôt et transferts ont augmenté de façon spectaculaire. Les particuliers gagnant plus de 1,8 million de dollars par année ont vu leur revenu augmenter en moyenne de près de 156 % durant cette période (soit 3,1 % par année en moyenne) en chiffres corrigés de l'inflation.

Le gouvernement du Canada est déterminé à faire en sorte que l'économie fonctionne pour la classe moyenne. À mesure que l'économie croîtra, nous veillerons à ce que tous les Canadiens paient leur juste part, afin que les avantages de cette croissance puissent être partagés plus largement que dans le seul petit groupe de personnes fortunées.

En décembre 2015, le gouvernement a augmenté l'impôt du 1 % des Canadiens le plus riche afin d'instaurer une baisse d'impôt pour la classe moyenne, dont profitent près de 9 millions de Canadiens. Dans le cadre de son premier budget, le gouvernement a remplacé le système de prestations pour enfants en place par l'Allocation canadienne pour enfants, qui est plus simple, plus généreuse et mieux ciblée pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement a également adopté des mesures énergiques pour déceler, vérifier et combattre l'évasion fiscale ainsi que l'évitement fiscal abusif, tant au pays qu'ailleurs dans le monde, en augmentant le financement accordé à l'Agence du revenu Canada (ARC). Ces mesures commencent à porter fruit, puisque l'ARC est en voie de recouvrer plus de 5 milliards de dollars de revenu fédéral supplémentaire sur six ans.

Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement confirme qu'il donne suite aux propositions visant à redresser un régime fiscal qui encourage les mieux nantis à se constituer en société dans le but d'obtenir un meilleur taux d'imposition.

En plus de mettre en œuvre notre promesse fondamentale aux Canadiens de la classe moyenne, une plus grande équité du régime fiscal est au cœur de notre plan pour une croissance économique durable à long terme. Alors que nous réaliserons ce plan, effectuant les investissements judicieux nécessaires dans notre population, nos communautés et notre économie, nous veillerons à ce que les fruits du succès que nous obtiendrons ensemble soient partagés, en réinvestissant dans la classe moyenne du Canada et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, ainsi que dans des programmes et des services dont bénéficient tous les Canadiens.

NOUVELLES MESURES : ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX TRAVAILLEURS CANADIENS

Conformément à son engagement à renforcer la classe moyenne, le gouvernement annonce des mesures dans le présent Énoncé économique de l'automne afin de soutenir davantage les familles et les travailleurs canadiens. Ces investissements permettront de mieux maintenir la valeur réelle des prestations aux familles ayant des enfants au fil du temps, et d'améliorer la sécurité du revenu et la qualité de vie des travailleurs canadiens à faible revenu.

RENEORCER L'ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS

Dans le budget de 2016, le gouvernement a présenté l'une des mesures de politique sociale les plus importantes et les plus innovatrices depuis une génération. Il a remplacé le système de prestations pour enfants en place par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE), une prestation plus simple, plus généreuse, mieux ciblée et entièrement libre d'impôt. Au cours de la première année de prestations, plus de 3,3 millions de familles ont reçu plus de 23 milliards de dollars au titre de l'ACE, et les neuf familles sur dix qui sont avantagées par l'instauration de l'ACE ont reçu des prestations accrues libres d'impôt de près de 2 300 \$ en moyenne. L'ACE a aidé à sortir 300 000 enfants de la pauvreté et, d'ici la fin de cette année, la pauvreté infantile aura été réduite de 40 % par rapport à son niveau de 2013.

L'ACE offre un soutien plus important à ceux qui en ont le plus besoin, soit les familles à revenu faible ou moyen. L'argent additionnel dont disposent les familles peut être consacré à des crampons de soccer, à des camps d'été ou à des aliments sains. L'ACE est particulièrement avantageuse pour les familles monoparentales. Ces familles sont souvent dirigées par une mère seule et ont tendance à gagner un revenu total plus faible; elles bénéficient ainsi davantage de l'ACE mieux ciblée. Environ 65 % des familles recevant les prestations maximales de l'ACE sont monoparentales, et 90 % de ces familles sont dirigées par des mères seules.

À l'automne de 2016, le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour soutenir les familles canadiennes de façon durable en annonçant que l'ACE serait indexée au coût de la vie à compter de l'année de prestations 2020-2021.

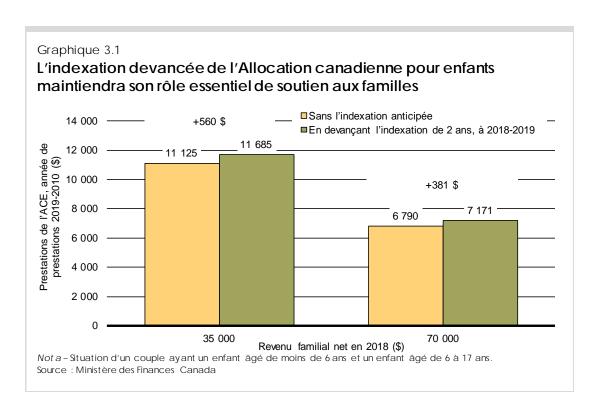
Un an plus tard, l'économie du Canada connaît une croissance plus rapide que prévu, grâce en partie aux effets positifs de l'ACE pour accroître la confiance des consommateurs et la consommation. Avec cette marge de manœuvre accrue, et pour s'assurer que les avantages de notre forte croissance sont partagés avec la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, le gouvernement propose d'avancer le début de l'indexation des prestations et des seuils de réduction progressive de l'ACE de deux ans, à compter de juillet 2018.

Grâce à cette mesure, l'Allocation continuera à jouer un rôle essentiel pour aider les familles canadiennes et soutenir l'économie.

En commençant l'indexation de l'ACE plus tôt, le gouvernement versera 5,6 milliards de dollars de plus aux familles canadiennes au cours de la période de 2018-2019 à 2022-2023.

Incidence de l'indexation devancée de l'Allocation canadienne pour enfants

Pour l'année de prestations 2019-2020, l'indexation devancée de l'Allocation canadienne pour enfants permettra à un parent seul ayant deux enfants (dont un enfant âgé de moins de 6 ans et un enfant âgé de 6 à 17 ans) et un rev enu de 35 000 \$ de recev oir 560 \$ de plus afin de composer av ec les coûts élev és associés au fait d'élev er des enfants.



ACCROÎTRE LA PRESTATION FISCALE POUR LE REVENU DE TRAVAIL POUR CEUX QUI TRAVAILLENT POUR FAIRE PARTIE DE LA CLASSE MOYENNE

Les gens qui travaillent fort pour se joindre à la classe moyenne, y compris de nombreux travailleurs canadiens à faible revenu, sont confrontés à des obstacles financiers à la participation ou à la réintégration à la population active, notamment les impôts, des dépenses et la perte de mécanismes de soutien comme l'aide sociale. La Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), proposée initialement en 2005, est un crédit d'impôt remboursable qui offre un soutien du revenu important. Elle amoindrit ces obstacles en complétant les gains des travailleurs à faible revenu (prestation maximale de 1 043 \$ pour les personnes seules et de 1 894 \$ pour les familles dans le cadre fédéral en 2017).

La PFRT permet aux travailleurs à faible revenu de conserver une plus grande part de leur paie, de manière à inciter les gens à intégrer le marché du travail, ce qui a une incidence à long terme sur la sécurité du revenu et la qualité de vie. En 2016, la PFRT a fourni un soutien de plus de 1,1 milliard de dollars à plus de 1,4 million de Canadiens.

Afin de donner encore plus de soutien et de possibilités à ceux qui cherchent à se joindre à la classe moyenne, le gouvernement propose de bonifier la PFRT de 500 millions de dollars additionnels par année, à compter de 2019. Cette nouvelle bonification permettra d'offrir encore plus de soutien aux bénéficiaires actuels en augmentant les prestations maximales et en élargissant la fourchette de revenu de la PFRT afin qu'un plus grand nombre de travailleurs y soient admissibles.

Cette bonification, conjuguée à l'augmentation annuelle d'environ 250 millions qui doit déjà entrer en vigueur en 2019 dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada, viendra rehausser les dépenses totales du gouvernement au titre de la PFRT d'environ 65 % en 2019.

Le gouvernement présentera plus de détails sur la conception de cette nouvelle bonification dans le budget de 2018.

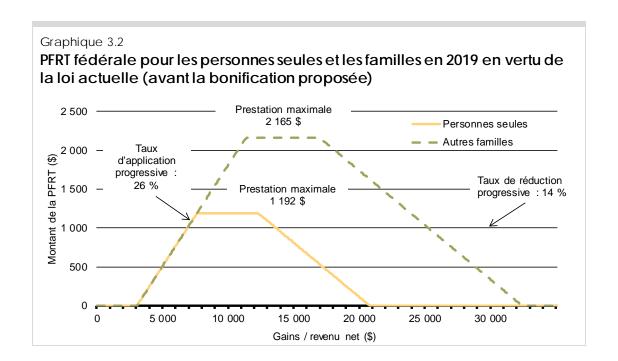
En reconnaissance du rôle important des provinces et des territoires pour fournir un soutien du revenu de base, le gouvernement du Canada leur a permis d'apporter des changements spécifiques à la conception de la PFRT, de manière à ce que celle-ci soit mieux harmonisée avec leurs propres programmes. Le gouvernement du Canada consultera donc les provinces et les territoires avant que la PFRT bonifiée entre en vigueur en 2019.

Augmentation de la PFRT dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada

Dans le cadre de l'accord pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC), le gouvernement augmente les montants de la PFRT, à compter de 2019, afin de compenser de façon générale les cotisations supplémentaires des employés au RPC. En vertu de cette bonification, à compter de 2019, la PFRT sera un crédit d'impôt remboursable de 26 % sur chaque dollar de rev enu gagné au-delà du seuil de 3 000 \$, à concurrence d'une prestation maximale de 2 165 \$ pour les familles ou de 1 192 \$ pour les personnes seules. La prestation est réduite au taux de 14 % pour chaque dollar supplémentaire au-dessus du seuil de réduction (selon les projections, de 16 925 \$ pour les familles et de 12 256 \$ et pour les personnes seules en 2019 après l'indexation à l'inflation).

Les particuliers qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées peuvent aussi recev oir un supplément pour personnes handicapées de la PFRT, dont la valeur maximale projetée s'établit à 540 \$ pour 2019.

Le graphique 3.2 illustre la prestation maximale ainsi que l'application et la réduction progressives de la PFRT de base pour les personnes seules et les autres familles en 2019 compte tenu de la bonification associée à l'accord sur le RPC.



RÉDUCTION DES IMPÔTS DES PETITES ENTREPRISES

En raison de leur taux d'imposition plus faible, les petites entreprises peuvent conserver une plus grande part de leur argent durement gagné afin d'être en mesure de le réinvestir pour appuyer la croissance et créer des emplois.

L'engagement du gouvernement – à abaisser le taux d'imposition des petites entreprises et à régler la question des avantages de la planification fiscale accordés aux particuliers à revenu élevé – constitue un engagement à investir dans notre économie tout en assurant l'équité fiscale pour tous les contribuables.

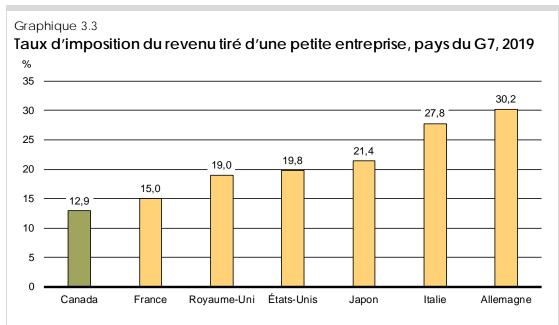
En corrigeant des éléments du régime qui encouragent des particuliers fortunés à utiliser des sociétés privées pour obtenir de façon injuste un avantage fiscal par rapport à ceux de la classe moyenne, le gouvernement veillera à ce que les faibles taux d'imposition des sociétés au Canada – notamment le taux d'imposition des petites entreprises le plus faible du G7 – servent davantage aux investissements dans les entreprises, pour des choses comme la machinerie, l'équipement et la création d'emplois, qu'à l'obtention d'avantages fiscaux inéquitables.

Ayant annoncé les prochaines étapes de son plan pour assurer l'équité pour la classe moyenne en limitant les avantages fiscaux des mieux nantis, le gouvernement est maintenant en mesure de proposer de réduire le taux d'imposition des petites entreprises à 9 %, comparativement à 11 % en 2015, au cours des 14 prochains mois (10 % à compter du 1er janvier 2018 et 9 % à compter du 1er janvier 2019)³. Le taux d'imposition des petites entreprises s'applique à la première tranche de 500 000 \$ du revenu provenant d'une entreprise exploitée activement.

Dans le cas des petites entreprises, cela laissera, en moyenne, 1 600 \$ de plus par année dans les mains des innovateurs et des propriétaires, qu'ils pourront réinvestir dans leurs entreprises et créer des emplois.

³ Les taux d'imposition des dividendes non admissibles seront rajustés en fonction de la baisse du taux des petites entreprises de manière à préserv er l'intégration des régimes d'imposition des particuliers et des sociétés.

Avec ces réductions, le taux combiné d'imposition des petites entreprises du Canada (moyenne pondérée fédérale-provinciale-territoriale) diminuera pour passer de 14,4 % en 2017 à 12,9 % en 2019 (graphique 3.3).



Nota – Selon l'hypothèse que les taux d'imposition pour 2017 dans les autres pays seront inchangés en date du 1^{er} janvier 2019. Le taux d'imposition du Japon est réduit de façon temporaire en vertu d'une loi de mesures fiscales spéciales, laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2019. Il est prescrit par la loi que le taux d'imposition du Royaume-Uni diminuera à 17 % le 1^{er} avril 2020.

Source : Base de données de l'Organisation de coopération et de développement économiques

En plus de créer un environnement fiscal avantageux pour les petites entreprises, le gouvernement a présenté diverses initiatives de soutien direct aux entreprises. Le budget fédéral de 2017 a annoncé un nouveau financement de 400 millions de dollars dans le cadre de la nouvelle Initiative de catalyse du capital de risque en vue d'augmenter le capital de risque offert aux entreprises, et un nouveau financement de près de 1,4 milliard par l'entremise de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada afin d'aider les entreprises de technologies propres du Canada à prendre de l'expansion. De plus, le budget de 2017 a investi plus de 950 millions pour appuyer un petit nombre de « supergrappes » d'innovation dirigées par l'entreprise, ce qui facilitera une collaboration étroite des innovateurs et de leurs clients éventuels pour mener des activités de recherche, de développement et de démonstration afin d'accroître la productivité, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique.

UN RÉGIME QUI FONCTIONNE POUR LA CLASSE MOYENNE

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES CANADIENS

« Alors que nous réduirons le taux d'imposition des petites entreprises à 9 % [...], nous veillerons à ce que le statut de société privée sous contrôle canadien ne soit pas utilisé pour réduire les obligations fiscales des particuliers à revenu élevé plutôt que pour soutenir les petites entreprises. »

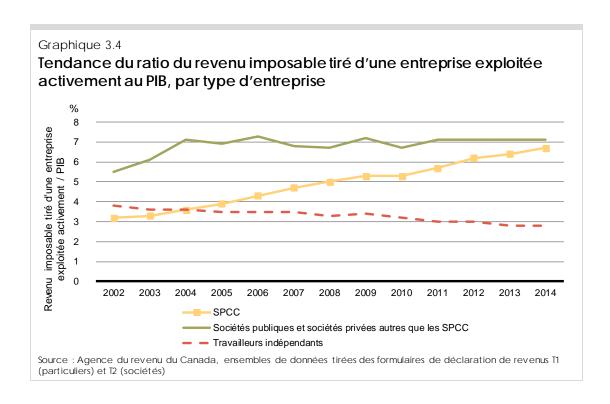
Le régime d'impôt actuel encourage les particuliers fortunés à se constituer en société afin d'avoir moins d'impôt à payer. En conséquence, une personne qui gagne 300 000 \$ peut, dans certaines circonstances, réaliser des économies d'impôt qui représentent environ ce que le Canadien moyen gagne en une année – soit 48 000 \$. Ce n'est pas juste, et nous allons régler cette situation. Le gouvernement apporte des changements aux avantages fiscaux qui profitent de façon disproportionnée aux Canadiens les plus nantis, de sorte que les impôts puissent être réduits au profit de la classe moyenne.

Lors de son examen des stratégies de planification au moyen de sociétés privées, le gouvernement a remarqué une forte hausse récente du nombre de SPCC, ainsi que de leur part du revenu imposable provenant d'une entreprise exploitée activement.

- Au cours de la période de 2001 à 2015, le nombre de SPCC a augmenté de 8,7 % par année, soit un taux nettement supérieur à celui qui correspondrait à la seule croissance économique. Le nombre de SPCC exploitées activement a augmenté considérablement, passant de 1,2 million en 2001 à 1,8 million en 2014.
- La part des SPCC du revenu imposable tiré d'une entreprise exploitée activement, exprimée en proportion du produit intérieur brut (PIB), a doublé de 2002 à 2014 (graphique 3.4). Pendant ce temps, la part du revenu de contribuables non constitués en société et provenant d'un travail indépendant a baissé, et la part du revenu gagné par les sociétés publiques et les sociétés privées autres que les SPCC a peu changé.

Le gouvernement estime qu'en 2015, environ 300 milliards de dollars en placements passifs étaient détenus par seulement 2 % des SPCC⁴. Ces actifs, détenus par environ 29 000 sociétés, ont généré plus de 16 milliards en revenus de placement passifs la même année.

Il n'existe aucune donnée sur la valeur des placements passifs détenus dans les sociétés privées. L'estimation de 300 millions de dollars est extrapolée à partir des revenus passifs déclarés par les SPCC aux fins d'imposition, en appliquant un taux de rendement hypothétique de 5 %. Les chiffres comprennent les gains en capital, les dividendes de portefeuilles et les autres revenus de placement, comme les intérêts.



Un besoin d'agir

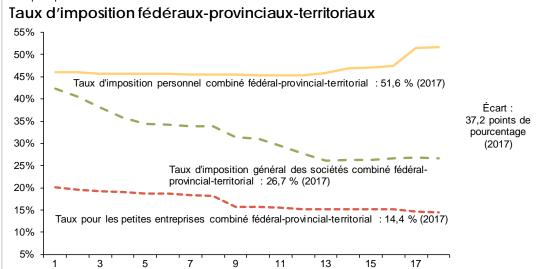
Les faibles taux d'imposition visant à encourager l'investissement ont augment é les avantages découlant de la planification fiscale au moyen de sociétés priv ées, utilisée en partie pour éviter les taux plus élevés d'imposition des particuliers.

• L'application graduelle de taux d'imposition des entreprises plus concurrentiels depuis 2000 a augmenté l'écart entre ces taux et les taux les plus élev és d'imposition des particuliers; cet écart, qui était d'environ 26 points de pourcentage en 2000, se chiffre à plus de 37 points de pourcentage aujourd'hui (graphique 3.5).

La tendance accrue à la constitution de sociétés mine graduellement l'assiette fiscale du Canada. On prévoit qu'elle se poursuivra, en particulier parce quele secteur des services devrait prendre une plus grande place dans notre économie au cours des prochaines années.

- Le secteur des services représente présentement 71 % du PIB et 79 % des emplois; en 2000, il ne représentait que 64 % du PIB.
- Cette tendance à la constitution de sociétés a été particulièrement marquée dans le secteur des services (p. ex., services financiers) et encore davantage dans le domaine des services professionnels (p. ex., av ocats, comptables et médecins). La croissance annuelle du nombre de sociétés professionnelles a été de 14,9 % de 2001 à 2015.

Graphique 3.5



Il est nécessaire d'adopter des mesures afin que les règles fiscales s'appliquent de façon équitable et conformément à leur objet. Si les tendances actuelles se poursuivent, la croissance importante de l'utilisation des SPCC par les particuliers à rev enu élevé continuera de miner l'assiette fiscale, ce qui ferait augmenter le fardeau de l'impôt chez ceux qui ne peuvent pas profiter de la constitution en société.

Comme l'indique le tableau 3.1, le revenu passif imposable total s'est accru rapidement, à un rythme annuel moyen de près de 17 % pour la période de 2010 à 2015. Le taux de croissance annuel de la création de SPCC au cours de cette période était de 8,4 %.

Tableau 3.1 Croissance annuelle moyenne du nombre de SPCC et revenu passif imposable, par secteur, 2001-2015

	De 201	0 à 2015	De 200°	1 à 2015
-	Croissance du nombre de sociétés	Croissance du revenu passif imposable total	Croissance du nombre de sociétés	Croissance du revenu passif imposable total
Services financiers et assurance	7,4 %	16,3 %	8,6 %	8,9 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	8,3 %	16,4 %	10,4 %	15,8 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	7,0 %	15,8 %	8,5 %	8,6 %
Professionnels ¹	13,6 %	28,9 %	14,9 %	19,5 %
Commerce de gros et de détail	6,1 %	21,7 %	5,1 %	7,0 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7,5 %	15,6 %	6,9 %	12,5 %
Construction	6,9 %	16,4 %	7,6 %	13,0 %
Autres	8,4 %	16,1 %	7,7 %	9,8 %
Ensemble des secteurs	8,4 %	16,8 %	8,7 %	10,5 %

¹ Avocats, notaires, comptables, vétérinaires, médecins, dentistes et chiropraticiens.

Source : Agence du revenu du Canada, ensembles de données tirées des formulaires de déclaration de revenus T2 (sociétés)

Mesures du présent Énoncé économique de l'automne

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2017, le gouv ernement propose de renforcer la compétitivité des petites entreprises au Canada en :

Respectant son engagement à a baisser le taux d'imposition fédéral des petites entreprises à 9 %. Le taux sera réduit à 10 % à compter du 1er janv ier 2018 et à 9 % à compter du 1er janv ier 2019.

En outre, suiv ant son engagement à s'attaquer aux stratégies de planification fiscale inéquitables qui profitent aux plus fortunés, le gouvernement propose ce qui suit :

- Appliquer la restriction de la répartition du rev enu au moyen des sociétés priv ées, à compter de l'année d'imposition 2018, simplifier les mesures proposées et offrir une plus grande certitude quant à leur application. Une ébauche révisée des propositions législatives sera publiée au cours de l'automne.
- Mettre en œuvre des mesures pour limiter les av antages tirés des inv estissements passifs détenus dans des sociétés priv ées. Les détails des règles proposées seront communiqués dans le budget de 2018; ils comprendront un seuil de rev enu passif de 50 000 \$ par année d'application prospective aux investissements futurs (ce qui correspond à une épargne de 1 million de dollars ayant un taux de rendement nominal de 5%). On n'augmentera pas le taux d'imposition applicable aurevenu de placement passif inférieur à ce seuil.

Compte tenu des commentaires reçus des Canadiens lors des consultations récentes :

- Le gouvernement n'adoptera pas les mesures proposées qui restreindraient l'admissibilité à l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC).
- Le gouvernement n'adoptera pas les mesures proposées relativement à la conversion des revenus en gains en capital.

Le gouv ernement s'engage à appliquer les rev enus futurs générés par ces mesures proposées à de nouv elles mesures de soutien à la classe moyenne.

Comme il l'a annoncé le 5 mai 2017, le gouvernement a également l'intention de présenter des propositions législatives permettant de veiller à ce que les agriculteurs et les pêcheurs ne se voient pas refuser, sans raison v alable, la déduction accordée aux petites entreprises sur les rev enus tirés des ventes à une coopérative.

Dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé que son examen des dépenses fiscales fédérales avait mis en évidence des stratégies de planification fiscale au moyen de sociétés privées qui peuvent permettre à des particuliers à revenu élevé de profiter d'avantages fiscaux injustes par rapport à la classe moyenne. En juillet 2017, le gouvernement a lancé des consultations afin de recueillir les commentaires des Canadiens, y compris les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs et des experts, sur des propositions visant à limiter le recours à ces stratégies de planification fiscale. Dans le cadre de ces consultations, bon nombre de Canadiens ont manifesté leur appui à ces propositions, mais ils ont également signalé d'importantes préoccupations et des domaines où des améliorations étaient nécessaires.

Le gouvernement a entendu les commentaires reçus, et il s'est engagé à corriger les conséquences non voulues. Il met l'accent sur le renforcement des petites entreprises canadiennes de la classe moyenne dont les propriétaires travaillent fort, sur leur croissance et sur la création d'emplois, tout en ciblant les avantages injustes qui profitent largement aux Canadiens les plus fortunés.

En élaborant ces mesures, le gouvernement suivra cinq principes directeurs :

- 1. Soutenir les petites entreprises et leur apport aux communautés et à l'économie du pays.
- 2. Maintenir de faibles taux d'imposition des petites entreprises et appuyer leurs propriétaires pour qu'ils soient en mesure d'investir activement dans leur croissance, de créer des emplois, de renforcer l'entrepreneuriat et de stimuler la croissance économique.
- 3. Éviter la création de paperasserie inutile à l'intention des propriétaires de petite entreprise.
- 4. Reconnaître l'importance de conserver les exploitations agricoles familiales, et travailler en collaboration avec les Canadiens afin d'éviter que l'on nuise au transfert des entreprises agricoles familiales à la prochaine génération.
- 5. Effectuer une analyse comparative entre les sexes des propositions définitives afin de veiller à ce que tout changement apporté au régime fiscal favorise l'équité entre les hommes et les femmes.

RÉPARTITION DU REVENU

Grâce à la répartition du revenu, des particuliers à revenu élevé peuvent (selon leur situation familiale) économiser des milliers de dollars en impôt au cours d'une année donnée. Dans certains cas, une personne qui gagne des centaines de milliers de dollars par année peut être assujettie à un taux d'imposition moins élevé qu'un Canadien de la classe moyenne qui gagne beaucoup moins. Dans d'autres cas, le taux d'imposition d'une mère seule qui a deux enfants âgés de moins de 18 ans est plus élevé que celui d'un professionnel marié qui a deux enfants adultes.

Pour résoudre ces incohérences et des éléments inéquitables du régime fiscal, le gouvernement entend aller de l'avant avec des mesures visant à limiter les possibilités de répartition du revenu au moyen de sociétés privées, tout en s'assurant que les règles n'auront pas de répercussions sur les entreprises familiales dans la mesure où le conjoint, les enfants et les autres membres de la famille du propriétaire sont manifestement et véritablement actifs au sein de leur entreprise.

Tout au long de la période de consultation, le gouvernement a reçu des commentaires sur le fait que les mesures proposées étaient complexes et susceptibles d'entraîner des conséquences imprévues. Il a également été souligné que les mesures pourraient créer de l'incertitude concernant les modalités d'imposition applicables aux montants reçus d'une entreprise familiale.

Répartition du revenu au moyen de sociétés privées -Propriétaires d'entreprises ayant le même revenu, mais l'un paie 21 000 \$ de plus en impôt

Alicia et Brent sont voisins et tous deux propriétaires d'entreprises en Nouvelle-Écosse.

- Alicia est une mère seule de deux enfants âgés de moins de 18 ans.
- Brent a une conjointe et deux enfants âgés de 19 et 21 ans; aucun des membres de sa famille n'a de revienu.

Alicia paie environ 21 000 \$ de plus en impôt par année que Brent en vertu des règles actuelles.

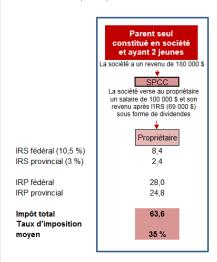
Alicia et Brent possèdent chacun une entreprise constituée en société qui en 2017 a généré un rev enu de 180 000 \$ av ant le paiement des salaires et des impôts. Chacun gagne un salaire de 100 000 \$, et les bénéfices a près impôt sont v ersés sous forme de dividendes.

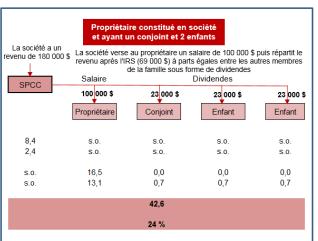
Seule différence: la société d'Alicia lui v erse tous ses dividendes. L'impôt total à payer (l'impôt sur le rev enu de la société et du particulier) s'élève à 63 600 \$ pour la famille d'Alicia.

Dans le cas de Brent, sa conjointe et ses enfants majeurs ne participent nullement à l'entreprise. Ils détiennent des actions de la société, qu'ils ont acquises à très faible coût. La société de Brent distribue en trois parts égales les bénéfices après impôt aux trois autres membres de sa famille sous forme de dividendes. L'impôt total à payer de la famille de Brent s'élève à 42 600 \$.

En fin de compte, la famille d'Alicia paie 21 000 \$ de plus en impôt (environ 50 %) que la famille de Brent.

Si l'on appliquait les règles proposées, et étant donné que les membres de la famille de Brent ne $participent\ pas\ \grave{a}\ l'entreprise,\ tous\ les\ div\ idendes\ qu'ils\ recevraient\ seraient\ assujettis\ \grave{a}\ un\ taux$ d'imposition marginal plus élev é. Le paiement de dividendes aux membres de la famille de Brent ne leur donnerait aucun avantage fiscal. Brent pourrait alors décider de se v erser la totalité de son salaire et des dividendes. Par conséquent, cettefamille paierait approximativement le même montant d'impôt que celle d'Alicia.





Not a - Paramètres fiscaux pour 2017. Les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. IRS = impôt sur le revenu des sociétés. IRP = impôt sur le revenu des particuliers

Répartition du revenu - Qui sera touché?

- La grande majorité des sociétés privées ne seront pas touchées. Seules quelque 50 000 entreprises familiales privées bénéficient chaque année de la répartition du revenu. Ce nombre ne représente qu'une légère fraction, environ 3 %, des SPCC.
- Environ 80 % de ces familles ont un rev enu combiné supérieur à 125 000 \$; 50 % d'entre elles ont un rev enu combiné supérieur à 200 000 \$.
- Parmi les particuliers qui répartissent leur rev enu, plus de 70 % sont des hommes.
- Les entreprises familiales ne seront pas touchées si le conjoint ou les enfants majeurs apportent une contribution notable à l'entreprise.

En réponse à ces préoccupations, le gouvernement simplifiera les mesures proposées dans le but d'assurer une plus grande certitude chez les membres de familles qui contribuent à une entreprise familiale. Plus précisément, le gouvernement instaurera les critères de caractère raisonnable à l'égard des membres adultes de la famille âgés de 18 à 24 ans ainsi que ceux âgés de 25 ans ou plus. On demandera à ces adultes de démontrer leur contribution à l'entreprise sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- apport en main-d'œuvre;
- apport en capitaux ou en capitaux propres à l'entreprise;
- risques financiers de l'entreprise qui sont assumés, par exemple, en cosignant un prêt ou une autre dette:
- contributions antérieures relativement à la main-d'œuvre, aux capitaux ou aux risques.

Compte tenu des commentaires reçus dans le cadre de la consultation, le gouvernement publiera, cet automne, une ébauche révisée des propositions législatives qui décrira les changements proposés relativement à la répartition du revenu et qui serait en vigueur à compter de l'année d'imposition 2018.

De nombreux intervenants ont indiqué de possibles conséquences imprévues associées aux mesures proposées visant la multiplication de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC). Par exemple, on a soulevé des préoccupations au sujet des répercussions possibles des mesures sur les transferts intergénérationnels d'entreprises familiales. Le gouvernement n'ira pas de l'avant avec les mesures qui limiteraient l'accès à l'ECGC.

Répartition du revenu à l'aide d'une société privée - Les arrangements authentiques au sein d'une entreprise familiale ne seront pas touchés

Jacob est propriétaire d'une exploitation agricole familiale dans le sud-ouest de l'Ontario. Il y travaille avec son épouse Frieda et leur fils adulte Herman. L'exploitation agricole, constituée en société, génère un rev enu d'entreprise net de 120 000 \$ av ant le v ersement des salaires.

- L'exploitation agricole verse à Jacob de 65 000 \$ par année en salaire et en dividendes.
- Frieda, qui s'occupe de la compta bilité et participe aux travaux de la ferme, reçoit 30 000 \$ en salaire et en dividendes.
- Herman, âgé de 25 ans, trav aille à la ferme tout au long de l'été, durant les fins de semaine et lors des congés univ ersitaires. Il reçoit 17 500 \$ en salaire et en dividendes.

Cette famille ne sera pas touchée par les règles proposées sur la répartition du rev enu au moyen de dividendes, car les dividendes versés à Frieda et à Herman constituent une rémunération raisonnable pour leur contribution à la ferme.

En outre, cette entreprise pourra économiser 750 \$ en impôt, une fois que les nouv elles baisses de l'impôt des petites entreprises auront été mises en œuv re; ce montant pourra, au besoin, servir à acheter du matériel agricole.

PLACEMENTS PASSIES

Pendant la période de consultation, le gouvernement a entendu le point de vue de propriétaires d'entreprises qui ont indiqué que la marge de manœuvre associée à l'épargne accumulée dans la société est importante pour leur réussite. Par exemple, une épargne peut être détenue dans une société en vue de financer une expansion de l'entreprise ou dans l'éventualité d'une période de ralentissement des opérations. En outre, cette épargne est parfois utilisée pour se donner une marge de manœuvre afin de gérer des situations personnelles comme les congés de maternité, les congés de maladie ou les départs à la retraite; dans ces cas, l'épargne détenue dans la société peut avoir à la fois une composante commerciale et une composante personnelle.

De même, les Canadiens ont indiqué que même si une certaine marge de manœuvre est nécessaire, elle doit être accordée de manière à ne pas encourager les particuliers fortunés à accumuler une épargne assortie d'une aide fiscale, d'un montant illimité, au-delà des plafonds de cotisation aux REER et aux CELI s'appliquant au reste de la population.

Le gouvernement mettra de l'avant des mesures pour limiter les possibilités de report d'impôt liées aux placements passifs. Ces mesures répondront aux critères suivants :

- 1. Protéger les placements déjà effectués par les propriétaires de sociétés privées ainsi que les revenus futurs générés par ces placements. Les mesures ne s'appliqueront qu'aux placements futurs.
- 2. Protéger la capacité des entreprises à économiser en prévision d'urgences ou à des fins d'investissements futurs, comme l'achat d'équipement, l'embauche et la formation du personnel ou le développement des activités.
- 3. Prévoir un seuil de revenu passif de 50 000 \$ par année (ce qui correspond à une épargne de 1 million de dollars affichant un taux de rendement nominal de 5 %) afin de donner une plus grande latitude aux propriétaires d'entreprises. Ils pourraient ainsi conserver des économies à des fins multiples, qui pourraient notamment servir plus tard à conférer des avantages personnels comme des congés de maladie, des congés de maternité ou des revenus de retraite. Il n'y aura aucune augmentation de l'impôt sur les revenus passifs inférieurs à ce seuil. Plus de précisions seront communiquées dans le budget de 2108, y compris une description technique de la façon dont le seuil de revenu passif sera appliqué.

4. S'assurer que, après l'adoption des changements fiscaux, des incitatifs seront maintenus afin que les investisseurs de capital de risque et les investisseurs providentiels du pays puissent continuer d'investir dans la prochaine génération d'innovateurs canadiens. Le gouvernement collaborera avec les acteurs des secteurs du capital de risque et des investissements providentiels afin de déterminer la meilleure façon de réaliser cet objectif.

Le gouvernement examinera également tous les avantages de report d'impôt découlant des placements passifs, et il continuera d'évaluer les principaux aspects de leur conception. Par exemple, il étudiera la portée des nouvelles règles fiscales en ce qui concerne les gains en capital, y compris pour déterminer si, dans certaines circonstances, ces nouvelles règles devraient ne pas tenir compte des gains en capital réalisés à la vente d'actions d'une société qui exploite activement une entreprise.

Dans cette proposition, le gouvernement maintient son engagement envers l'équité fiscale. En raison de la démarche adoptée, les mesures cibleront un nombre relativement minime de particuliers à revenu élevé qui tirent le plus grand avantage des règles existantes. Le gouvernement proposera des mesures visant à limiter les possibilités de report d'impôt liées aux placements passifs, et il publiera des propositions législatives en la matière dans le cadre du budget de 2018.

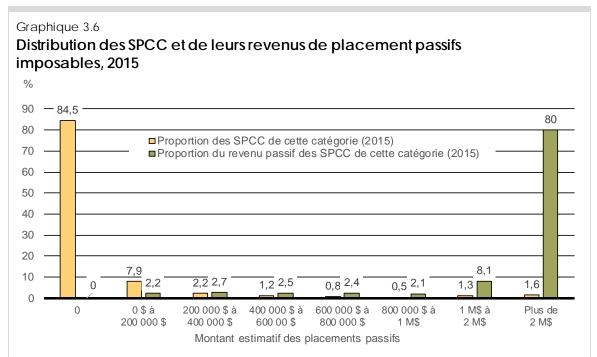
Des 1,8 million de SPCC actives au Canada en 2015, seules quelque 325 000 ont déclaré des revenus passifs. De ce nombre, on estime que 280 000 auraient pu bénéficier des avantages du report d'impôt. Plus fréquemment, les SPCC génèrent un revenu tiré d'un bien qui est considéré comme étant lié à une entreprise exploitée activement⁵. Dans de nombreux cas, ce revenu n'est pas considéré comme « passif » en vertu des règles fiscales actuelles, et n'est pas assujetti au régime d'impôt qui s'applique au revenu passif. Cela ne changera pas. L'objet des consultations est le revenu passif qui ne se rapporte pas directement à une entreprise.

De même, les changements proposés aux règles sur les placements passifs ne s'appliqueront pas aux revenus provenant d'un Agri-investissement (un compte d'épargne producteur-gouvernement autogéré permettant au producteur de mettre des fonds de côté pour faire face à de petites pertes de revenu ou effectuer des investissements dans le but d'atténuer les risques dans les productions agricoles). En vertu des règles actuelles, les revenus de placement tirés d'un compte Agri-investissement sont considérés comme des revenus provenant d'une entreprise exploitée activement. Le gouvernement compte maintenir cette approche.

Le revenu provenant d'un bien qui « se rapporte directement ou accessoirement » à une entreprise exploitée activement, ou le revenu provenant d'un bien « utilisé ou détenu principalement pour tirer un revenu d'une entreprise [exploitée activement par la société] » peut être inclus dans le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement aux fins de l'impôt. Que le revenu puisse être inclus ou non dans le « revenu provenant d'une entreprise exploitée activement » est une question de fait.

Les données fiscales indiquent que :

- 80 % des revenus passifs imposables des 280 000 sociétés qui auraient pu tirer des avantages de report d'impôt sont gagnés par moins de 2 % des SPCC (graphique 3.6) – ce groupe a gagné des revenus passifs de 16 milliards de dollars en 2015 et détenait pour environ 300 milliards de placements passifs⁶.
- Environ 97 % des SPCC ont déclaré en 2015 des revenus passifs imposables qui étaient inférieurs au seuil proposé de 50 000 \$. Les autres 3 %, soit celles qui ont déclaré des revenus supérieurs à 50 000 \$, représentent environ 88 % des revenus passifs déclarés en 2015. Pour ce qui est des revenus passifs imposables qui peuvent être liés à des particuliers dans les données fiscales, 83 % des revenus sont gagnés par des particuliers ayant des revenus supérieurs à 250 000 \$ par année (graphique 3.7).

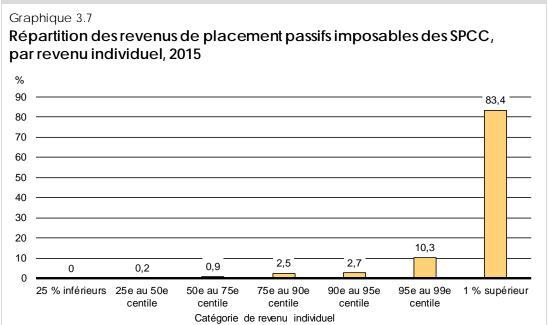


Not a - Aucune donnée n'est disponible sur la valeur des placements passifs détenus dans des sociétés privées. Les valeurs des actifs utilisés pour produire le graphique ont été extrapolées à partir des montants de revenus passifs déclarés par les sociétés privées aux fins de l'impôt, en appliquant un taux de rendement hypothétique de 5 %. Ces montants comprennent les gains en capital, les dividendes de portefeuilles et les autres revenus de placement, comme les intérêts. Les données comprennent seulement les revenus passifs imposables des SPCC qui pourraient avoir profité d'un report d'impôt.

Source : Agence du revenu du Canada, ensemble de données tirées des formulaires de déclaration de revenus T2 (sociétés)

56 CHAPITRE 3

⁶ Aucune donnée n'est disponible sur la valeur des placements passifs détenus dans des sociétés privées. L'estimation de 300 millions de dollars est extrapolée à partir des revenus passifs déclarés par les SPCC aux fins d'imposition, en appliquant un taux de rendement hypothétique de 5 %. Les chiffres comprennent les gains en capital, les dividendes de portefeuilles et les autres revenus de placement, comme les intérêts.



Not a – Données fondées sur les revenus de placement passifs déclarés par les SPCC ayant tiré des revenus d'une entreprise ex ploitée activement directement ou par l'entremise d'une filiale, et dont les actionnaires individuels sont connus.

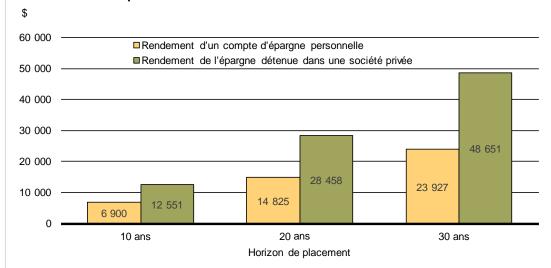
Source : Agence du revenu du Canada, ensembles de données tirées des formulaires de déclaration de revenus T1 (particuliers) et T2 (sociétés)

Avantages des placements passifs

Un particulier à rev enu élevé peut bénéficier d'avantages fiscaux appréciables en détenant des placements passifs dans sa société. Le graphique ci-dessous montre le rendement cumulatif a près impôt qu'un propriétaire d'entreprise peut obtenir s'il investit le produit a près impôt de 100 000 \$ de revenus dans un placement générant un revenu d'intérêts de 3 % par année, qu'il conserve dans sa société pendant 10, 20 et 30 ans, par rapport au rendement d'un dépôt du même montant dans un compte d'épargne personnelle imposable. En raison du taux d'imposition plus bas sur le revenu d'entreprise, le montant du revenu a près impôt pouvant être investi passivement est plus important s'il est détenu dans la société que s'il est distribué sous forme de salaire ou de dividendes. Un propriétaire d'entreprise est en mesure de gagner un rev enu d'intérêts a près impôt environ 1,8 fois supérieur à celui qu'il pourrait obtenir à titre de particulier (après distribution) après 10 années. Au bout de 30 années, le rev enu d'intérêts a près impôt additionnel relié à l'épargne détenue dans la société est plus de 2 fois supérieur à ce que le propriétaire d'entreprise aurait pu obtenir en épargnant ce montant à titre de particulier.

Graphique 3.8

Rendement après impôt d'un placement d'un particulier investissant directement ou par l'entremise d'une société



Not a - Le graphique montre la croissance d'un placement passif effectué par un particulier vivant en Ontario et assujetti au taux marginal maximum d'impôt sur l'épargne personnelle (revenu d'intérêts), par rapport à l'avantage qui serait réalisési ce même placement était détenu dans une société privée. Dans chacun des cas, l'investisseur fait un placement ponctuel passif (de 10, 20 ou 30 ans) correspondant à 100 000 \$ de revenu moins I'un des deux montants suivants: l'impôt sur le revenu des particuliers fédéral-provincial au taux supérieur (53,53 %); l'impôt sur le revenu des sociétés, au taux fédéral-provincial combiné pour les petites entreprises admissibles en Ontario (15%). Dans cet ex emple, le placement passif de la société est distribué au propriétaire à la fin de la période de placement, et tout l'impôt à payer sur le revenu de dividendes est pris en compte. Les revenus supplémentaires provenant de placements dans la société sont attribuables au placement initial plus élevé et au remboursement annuel de l'impôt supplémentaire à payer sur les revenus passifs.

Préserver une marge de manœuvre financière

Expansion d'entreprise

Victoria exploite un concessionnaire d'automobiles dont elle est propriétaire. Elle espère agrandir considérablement le centre de réparation et d'entretien de l'entreprise. Elle met de côté une partie de ses bénéfices chaque année, accumulant cette épargne dans sa société.

- Après av oir v ersé à Victoria un salaire de 90 000 \$, la société a un rev enu imposable de 180 000 \$
- La société paie 24 300 \$ d'impôt sur le rev enu des sociétés, ce qui laisse une somme de 155 700 \$ aux fins d'épargne chaque année.
- L'épargne s'accumule dans la société et est investie dans des placements passifs dont le taux de rendement est de 5 %.
- Le rev enu passif est assujetti à l'impôt des sociétés. Ce rev enu s'accroît avec le temps; à la cinquième année, il atteint 41 000 \$.

Après cinq ans, Victoria a accumulé une épargne d'environ 840 000 \$ qu'elle utilise pour acheter de l'équipement aux fins de l'expansion de l'entreprise.

- L'épargne comprend des bénéfices a près impôt de 778 500 \$, plus 61 500 \$ en rev enu d'intérêts cumulatif a près impôt sur les placements passifs.
- Les propositions du gouvernement n'auront aucune incidence sur le montant d'épargne dont dispose Victoria pour acheter l'équipement. Aucun impôt ne sera à payer lorsqu'elle réinvestira le produit des placements dans sa société.

Une fois qu'elle sera entièrement mise en œuvre, la réduction du taux d'imposition des petites entreprises à 9 % améliorera la capacité de Victoria à épargner aux fins de l'expansion de son entreprise. Elle permettra à sa société d'épargner une somme supplémentaire de 2 700 \$ chaque année. Sur cinq ans, compte tenu du rendement composé, ce montant atteindrait environ 14 500 \$.

Épargne en prévision d'une période de ralentissement

Mohamed est un arpenteur de propriétés qui exploite une société d'arpentage dont il est propriétaire. Même s'il a connu du succès jusqu'à présent, il s'inquiète d'événements imprévus et souhaite se préparer en vue de diverses éventualités.

• Après s'être v ersé un salaire de 110 000 \$, Mohamed gagne un revenu d'entreprise avant impôt de 23 000 \$, ce qui lui permet d'accumuler une épargne d'environ 20 000 \$ par année dans sa société après av oir v ersé l'impôt sur le rev enu des sociétés. En épargnant dans la société, Mohamed est libre d'affecter cet argent à son entreprise au besoin. Il profite également du taux d'imposition des petites entreprises moins élev é, ce qui lui laisse plus d'argent à utiliser dans son entreprise. Lorsqu'elle sera pleinement mise en œuv re, la réduction annoncée du taux d'imposition des petites entreprises lui permettra d'épargner 345 \$ de plus par année.

Après cinq ans, Mohamed a réussi à épargner une somme de 100 000 \$ conserv ée dans sa société, qui génère un rev enu passif. Cette épargne lui offre la certitude de pouvoir composer avec des difficultés à court terme tout en touchant unsalaire, en v ersant le salaire de ses employés et en payant d'autres dépenses pendant plusieurs mois dans l'éventualité d'un ralentissement des activités.

CONVERSION DE REVENUS EN GAINS EN CAPITAL

La Loi de l'impôt sur le revenu fédérale du Canada comporte des règles visant l'utilisation de diverses opérations par certains contribuables afin d'éviter de payer leur juste part d'impôt. L'une de ces règles, l'article 84.1, vise la conversion de montants qui autrement seraient considérés comme des dividendes en gains en capital à plus faible taux d'imposition. Dans le document de consultation du 18 juillet 2017, le gouvernement a indiqué vouloir renforcer les règles de l'impôt sur le revenu afin de restreindre les stratégies de planification fiscale qui cherchent à contourner l'intention de la Loi de l'impôt sur le revenu par rapport au « dépouillement de surplus ».

La consultation a soulevé des problèmes ayant trait aux conséquences imprévues et aux défis éventuels associés aux transferts d'entreprises entre générations, y compris les exploitations agricoles. En particulier, pendant la consultation, le gouvernement avait demandé aux Canadiens leur opinion sur la façon de mieux tenir compte des transferts intergénérationnels d'entreprises tout en protégeant l'équité du régime fiscal.

Compte tenu de ces enjeux, le gouvernement ne mettra pas en œuvre les changements proposés concernant la conversion des revenus en gains en capital, et il ne donnera pas suite aux propositions législatives publiées aux fins de consultation, y compris la date d'entrée en vigueur proposée du 18 juillet 2017.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement poursuivra ses communications avec les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires d'autres entreprises en vue d'élaborer des propositions visant à mieux prendre en compte les transferts intergénérationnels d'entreprises tout en préservant l'équité du système fiscal.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES – RÉPARTITION DU REVENU ET REVENUS PASSIES

Le gouvernement étudie la question de savoir si les mesures visant à limiter les avantages injustes dont peuvent se prévaloir les Canadiens mieux nantis et à revenu élevé toucheraient les hommes et les femmes de façon différente. Cette question n'est pas simple. D'une part, les données fiscales indiquent qu'une majorité des propriétaires de sociétés privées sont des hommes, et que les hommes reçoivent un pourcentage plus élevé du revenu de dividendes des sociétés qu'ils contrôlent. Cela étant dit, ces avantages injustes touchent probablement aussi des particuliers autres que les propriétaires qui contrôlent la société. Par exemple, il est probable que les avantages fiscaux actuels sont partagés avec des membres de la famille – l'épouse et les enfants – du propriétaire ou, dans le cas de la répartition du revenu, que les membres de la famille font partie de la stratégie de planification fiscale.

Comme il était indiqué dans le document de consultations, en ce qui a trait à la propriété directe des sociétés, les données fiscales indiquent ce qui suit :

- Les hommes ont déclaré 74 % des gains en capital nets réalisés à la vente d'actions admissibles de petites sociétés (privées).
- Les hommes ont reçu 66 % des dividendes de petites entreprises versés à des particuliers par les SPCC en 2014.

Bien qu'il soit difficile de déterminer l'incidence des mesures proposées, d'autres statistiques peuvent contribuer à déterminer leur incidence sur les sexes :

• Les hommes représentent plus de 70 % des particuliers à revenu plus élevé qui sont à l'origine de stratégies de répartition du revenu. Cependant, les femmes sont représentées de façon disproportionnée parmi les bénéficiaires des dividendes répartis et des revenus provenant de fiducies et de sociétés de personnes (68 % et 58 %, respectivement). Bien que ce revenu soit avantageux pour les bénéficiaires, il crée également des incitatifs à une participation réduite des femmes au marché du travail. Or, une participation accrue génère des possibilités économiques pour les particuliers, mais elle est un moteur de croissance économique globale.

Une analyse détaillée des incidences sur les sexes de la proposition relative aux revenus passifs sera menée avant que le gouvernement décide de la conception définitive des nouvelles règles fiscales. Cela étant dit, cette mesure aura une incidence sur les particuliers qui détiennent et contrôlent des sociétés privées et qui gagnent des revenus passifs – lesquels sont principalement des hommes, comme il est noté dans le tableau 3.2. Le gouvernement s'est engagé à mener des analyses comparatives entre les sexes, et il continuera de perfectionner son analyse des incidences sur les sexes des mesures envisagées à l'égard des revenus passifs.

Tableau 3.2

Revenu passif imposable des SPCC, par tranche de revenu des particuliers des actionnaires, 2015

		Part du total					
Tranche de revenu		Revenu passif	Homme Pourcentage de la tranche de revenu	Femme Pourcentage de la tranche de revenu			
Moins de 14 500 \$	(25 centiles inférieurs)	0,0 %	38,4 %	61,6 %			
De 14 500 \$ à 31 500 \$	(25e au 50e centile)	0,2 %	46,6 %	53,4 %			
De 31 500 \$ à 58 500 \$	(50e au 75e centile)	0,9 %	51,3 %	48,7 %			
De 58 500 \$ à 93 500 \$	(75e au 90e centile)	2,5 %	56,3 %	43,7 %			
De 93 500 \$ à 123 000 \$	(90e au 95e centile)	2,7 %	58,6 %	41,4 %			
De 123 000 \$ à 250 000 \$	(95e au 99e centile)	10,3 %	61,5 %	38,5 %			
Plus de 250 000 \$	(centile supérieur)	83,4 %	74,4 %	25,6 %			
Total		100,0 %	71,9 %	28,1 %			

Nota – Données fondées sur les revenus de placement passifs déclarés par les SPCC ayant tiré des revenus d'une entreprise ex ploitée activement directement ou par l'entremise d'une filiale, et dont les actionnaires individuels sont connus.

Annexe 1

PRÉCISIONS AU SUJET DES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche est appuyée par des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international.

Le ministère des Finances du Canada mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en septembre 2017.

Des économistes de 14 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de septembre 2017 :

- Banque Nationale Marchés financiers,
- Banque Royale du Canada,
- Banque Scotia,
- BMO Marchés des capitaux,
- Caisse de dépôt et placement du Québec,
- Conference Board du Canada,
- Desjardins,
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
- Groupe Financier Banque TD,
- IHS Global Insight,
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc...
- Marchés mondiaux CIBC,
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique),
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Depuis la publication du budget de 2017, les prévisions moyennes du secteur privé ont été révisées à la hausse. Les économistes du secteur privé s'attendent maintenant à une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 3,1 % en 2017 et de 2,1 % en 2018, soit plus élevé que les prévisions de 2,0 % du budget de 2017 pour ces deux années. La croissance réelle du PIB au cours des années restantes à la projection est légèrement inférieure à celle du budget de 2017 (tableau A1.1).

Les économistes du secteur privé supposent que les prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) augmenteront de façon plus graduelle par rapport aux prévisions du budget de 2017, pour atteindre 59 \$US le baril en 2021, comparativement à 64 \$US le baril dans les prévisions du budget.

Bien que la projection quant à l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix dans l'ensemble de l'économie) ait été révisée en 2017 par rapport aux prévisions budgétaires de 2017, cette révision s'est faite à la baisse à compter de 2018 pour tenir compte des perspectives plus faibles en raison des prix du pétrole.

Conséquemment, le niveau du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) est de 30 milliards de dollars supérieur, en moyenne, par année au cours de la période de projection.

Suivant les révisions à la hausse de la croissance réelle du PIB, les économistes ont baissé les prévisions du taux de chômage d'environ 0,3 point de pourcentage en moyenne au cours de la période de projection. Ils anticipent maintenant un taux de chômage qui s'établirait en moyenne à 6,5 % en 2017 et à 6,1 % en 2022.

Les plus récentes augmentations des taux cibles du financement à un jour de la Banque du Canada ont poussé les économistes du secteur privé à réviser leurs prévisions quant au taux des bons du Trésor à trois mois de 40 points de base, en moyenne. Ainsi, les prévisions quant au taux des obligations du gouvernement du Canada à dix ans connaissent une légère révision à la hausse à compter de 2018, soit de 10 points de base, en moyenne, par année.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%. sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017- 2021
Croissance du PIB réel								
Budget de 2016 ¹	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9	-	-	-
Budget de 2017 ¹	1,4	2,0	2,0	1,7	1,7	1,8	-	1,8
Énoncé économique de l'automne 2017	1,5	3,1	2,1	1,6	1,7	1,7	1,8	2,0
Inflation du PIB								
Budget de 2016 ¹	0,9	2,4	2,1	2,1	2,1	-	-	-
Budget de 2017 ¹	0,5	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0	-	2,0
Énoncé économique de l'automne 2017	0,6	2,4	1,8	1,8	2,0	1,9	1,9	2,0
Croissance du PIB nominal								
Budget de 2016 ¹	2,3	4,6	4,3	4,2	4,1	-	-	-
Budget de 2017 ¹	1,9	4,2	4,0	3,5	3,8	3,8	-	3,9
Énoncé économique de l'automne 2017	2,1	5,5	4,0	3,4	3,7	3,6	3,8	4,1
PIB nominal (G\$)								
Budget de 2016 ¹	2 033	2 126	2 218	2 310	2 404	-	-	
Budget de 2017 ¹	2 024	2 109	2 194	2 271	2 357	2 447	-	
Énoncé économique de l'automne 2017	2 028	2 140	2 226	2 302	2 388	2 473	2 568	
Écart entre le budget de 2016 et l'Énoncé économique de l'automne 2017	-5	13	8	-8	-16	-	_	-
Écart entre le budget de 2017 et l'Énoncé économique de l'automne 2017	3	30	31	31	31	26		30
Taux des bons du Trésor à 3 mois								
Budget de 2016	0,5	0,7	1,6	2,4	2,7	-	-	-
Budget de 2017	0,5	0,6	0,9	1,4	1,8	2,3	-	1,4
Énoncé économique de l'automne 2017	0,5	0,8	1,5	2,0	2,3	2,5	2,7	1,8
Taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans								
Budget de 2016	1,6	2,3	3,0	3,4	3,6	-	-	_
Budget de 2017	1.3	1,8	2,3	2,7	3,0	3.3	_	2,6

Tableau A1.1 **Moyenne des prévisions du secteur privé** %, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017- 2021
Énoncé économique de l'automne 2017	1,3	1,8	2,5	2,9	3,1	3,3	3,5	2,7
Taux de change (cents US / \$CAN)								
Budget de 2016	72,1	75,9	79,1	81,5	83,1	-	-	-
Budget de 2017	75,5	74,5	76,1	77,4	79,3	81,3	-	77,77
Énoncé économique de l'automne 2017	75,5	77,8	81,3	81,2	81,4	81,2	82,4	80,6
Taux de chômage								
Budget 2016	7,1	6,9	6,5	6,4	6,3	-	-	-
Budget 2017	7,0	6,9	6,7	6,7	6,6	6,4	-	6,6
Énoncé économique de l'automne 2017	7,0	6,5	6,3	6,3	6,4	6,3	6,1	6,3
Inflation de l'indice des prix à la consommation								
Budget de 2016	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	-	-	-
Budget de 2017	1,5	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	-	2,0
Énoncé économique de l'automne 2017	1,4	1,6	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	1,8
Croissance du PIB réel aux États-Unis								
Budget de 2016	2,3	2,4	2,4	2,2	2,1	-	-	-
Budget de 2017	1,6	2,3	2,3	1,8	1,9	2,0	-	2,0
Énoncé économique de l'automne 2017	1,5	2,2	2,3	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0
Prix du pétrole brut WTI (\$US / baril)								
Budget de 2016	40	52	59	63	63	-	-	-
Budget de 2017	43	54	59	56	59	64	-	58
Énoncé économique de l'automne 2017	43	50	53	54	56	59	62	54

¹ Les chiffres ont été redressés en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada, lesquelles ont été publiées avec les données du 2º trimestre de 2017 le 31 août 2017.

Sources: Pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2017, enquête de septembre 2017 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

Le reste de la présente annexe passe en revue les principaux aspects de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le dépôt du budget de 2017 et présente une mise à jour des projections budgétaires du gouvernement pour la période de 2017-2018 à 2022-2023. Les variations des perspectives budgétaires depuis le budget de 2017 figurent au tableau A1.2.

Tableau A1.2 Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2017

	Projections							
2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022 2023		
-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8	s.o.		
	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0			
-23,0	-25,5	-24,4	-20,4	-18,7	-15,8			
5,3	8,9	10,4	9,7	8,9	8,7			
-17,8	-16,6	-14,0	-10,7	-9,8	-7,1	-5,2		
	-0,7	-0,6	-0,6	-0,8	-1,1	-1,5		
	0,1	0,1	-0,5	-0,6	-0,4	-0,4		
•	-1.3	-0.6	-1.0	-0.7	-0.5	-0.4		
•	-1,8	-1,1	-2,1	-2,2	-2,0	-2,3		
que								
		-0,1	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5		
		-0,4	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4		
•		-0,5	-1,6	-1,8	-1,9	-1,9		
	-1,8	-1,6	-3,7	-4,0	-3,8	-4,2		
-17,8	-18,4	-15,6	-14,3	-13,8	-10,9	-9,5		
	-1,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0		
-17,8	-19,9	-18,6	-17,3	-16,8	-13,9	-12,5		
mposante	:							
0,6	5,0	6,9	6,9	5,9	5,2			
0,7	1,9	1,4	1,0	8,0	0,4			
1,4	5,9	7,4	6,1	5,7	4,0			
	2017 -23,0 -23,0 5,3 -17,8 -17,8 -17,8 mposante 0,6 0,7 -0,2 0,3	2017 2018 -23,0 -28,5 3,0 -23,0 -25,5 5,3 8,9 -17,8 -16,6 -0,7 0,1 -1,3 -1,8 -17,8 -18,4 -1,5 -17,8 -19,9 mposante: 0,6 5,0 0,7 1,9 -0,2 -0,2 0,3 -0,7	2017 2018 2019 -23,0 -28,5 -27,4 3,0 3,0 -23,0 -25,5 -24,4 5,3 8,9 10,4 -17,8 -16,6 -14,0 -0,7 -0,6 0,1 0,1 -1,3 -0,6 -1,8 -1,1 -0,4 -0,5 -1,8 -1,6 -17,8 -18,4 -15,6 -1,5 -3,0 -17,8 -19,9 -18,6 mposante: 0,6 5,0 6,9 0,7 1,9 1,4 -0,2 -0,2 -0,4 0,3 -0,7 -0,5	2016- 2017 2018 2019 2020 -23,0 -28,5 -27,4 -23,4 3,0 3,0 3,0 3,0 -23,0 -25,5 -24,4 -20,4 5,3 8,9 10,4 9,7 -17,8 -16,6 -14,0 -10,7 -0,7 -0,6 -0,6 0,1 0,1 -0,5 -1,3 -0,6 -1,0 -1,8 -1,1 -2,1 que -0,1 -0,5 -1,8 -1,6 -3,7 -17,8 -18,4 -15,6 -14,3 -1,5 -3,0 -3,0 -17,8 -19,9 -18,6 -17,3 mposante: 0,6 5,0 6,9 6,9 0,7 1,9 1,4 1,0 -0,2 -0,2 -0,4 -0,7 0,3 -0,7 -0,5 -1,2	2016- 2017 2018 2019 2020 2021 23,0	2016- 2017		

		Projections						
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
Charges de programmes								
Principaux transferts aux particuliers	0,3	0,7	0,7	1,0	8,0	0,6		
Principaux transferts aux autres administrations	0,1	-0,2	-1,1	-1,6	-1,8	-2,0		
Charges de programmes directes	3,4	1,9	3,6	4,7	4,0	4,8		
Total	3,7	2,4	3,2	4,0	3,1	3,4		
Frais de la dette publique	0,1	0,6	-0,3	-0,4	0,2	1,4		
Total - Évolution de la situation économique et budgétaire	5,3	8,9	10,4	9,7	8,9	8,7		

Nota-Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

INCIDENCE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

Les revenus budgétaires prévus au budget 2017 sont plus élevés sur la période de projection en raison de l'augmentation anticipée des revenus d'imposition des entreprises et des particuliers, ainsi que des droits et des taxes d'accise. Cette amélioration illustre l'amélioration générale de l'avenir économique, notamment dans le secteur des entreprises, ainsi qu'un report en avant de meilleurs résultats que prévu en 2016-2017.

Les revenus des cotisations d'assurance-emploi seront plus faibles que prévu en raison d'une baisse des prestations d'assurance-emploi, résultats encore d'une économie plus forte. Ce faisant, il y aura une baisse dans la prévision relative au taux de cotisation qui s'établira à 1,65 \$ par tranche de 100 \$ de revenu assurable (par rapport à 1,68 \$ dans le budget de 2017).

Les autres revenus, comme ceux provenant des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, des bénéfices des sociétés d'État et de l'actif détenu dans le Compte du fonds des changes, sont inférieurs pour toutes les années de la période de projection, principalement en raison de la diminution des revenus anticipés des sociétés d'État consolidées (surtout la Corporation commerciale canadienne), or ceci ne fait que plus que compenser pour les améliorations découlant des taux d'intérêt plus élevés.

En ce qui concerne les charges, les principaux transferts aux particuliers seront plus faibles tout au long de la période de projection en comparaison au budget de 2017, puisque l'amélioration de la situation économique entraîne une baisse des dépenses prévues en prestations d'assurance-emploi tout comme une légère baisse du nombre prévu de bénéficiaires de prestations aux aînés entraîne une baisse des dépenses prévues en prestations de sécurité de la vieillesse.

¹ Le solde budgétaire tient compte de l'ajustement en fonction du risque.

² Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des charges).

³ Le tableau A1.3 présente une liste détaillée des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2017.

Les principaux transferts aux autres administrations sont plus élevés que les projections du budget de 2017 en raison de l'amélioration prévue dans le taux de croissance du PIB nominal, sur lequel sont fondés le transfert canadien en matière de santé et la péréquation. De plus, les transferts relatifs aux Soins à domicile et services de santé mentale annoncés dans le budget de 2017 sont maintenant comptabilisés comme principaux transferts aux autres administrations, plutôt que comme des charges de programmes directes. Tandis que la valeur de ces transferts demeure la même que celle du budget de 2017, cette nouvelle comptabilisation mène à l'augmentation des principaux transferts aux autres administrations et entraîne une réduction correspondante dans les charges de programmes directes.

Augmenter les transferts aux autres administrations

Le gouvernement du Canada accorde en permanence un soutien financier important aux administrations provinciales et territoriales pour les aider à offrir d'importants programmes et services aux Canadiens.

La croissance dans les deux plus importants volets de transferts aux autres administrations, soit le Transfert canadien en matière de santé et la péréquation, est liée à une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal. En raison de l'amélioration des prévisions du PIB nominal, on anticipe que les autres administrations recevront 1,2 milliard de dollars en financement supplémentaire au cours des cinq prochaines années dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et 0,6 milliard au cours des cinq prochaines années en paiements de péréquation par rapport aux prévisions du budget de 2017.

En comparaison au budget de 2017, les charges des programmes directes sont plus faibles, illustrant le report des résultats de 2016-2017 (notamment une baisse des mauvaises créances liées aux impôts à recouvrer) ainsi qu'une prévision de charges plus faibles pour les sociétés d'État consolidées (notamment la Corporation commerciale canadienne). De plus, les charges liées aux pensions et aux avantages sociaux futurs des employés sont en baisse, représentant ainsi les gains actuariels sur les passifs du régime en raison d'une augmentation des taux d'intérêt et du rendement récent des capitaux du régime.

On prévoit que les charges liées à la dette publique seront plus faibles en 2017-2018 en raison d'une baisse anticipée du taux d'inflation qui engendrera un ajustement moindre que prévu aux obligations à rendement réel. Les charges liées à la dette publique seront plus élevées en 2018-2019 et en 2019-2020 en raison des prévisions de taux d'intérêt plus élevés. Or, à compter de 2020-2021, les améliorations prévues à la dette fédérale découlant de déficits plus faibles vont plus que compenser l'augmentation anticipée des taux.

Tenir compte des régimes de retraite et autres avantages futurs et de leur interaction avec les taux d'intérêt

Les obligations accumulées du gouvernement en ce qui concerne les prestations des régimes de retraite du secteur public et les autres av antages futurs des employés et des anciens combattants, ainsi que le coût des prestations que gagnent les employés durant l'année, sont prises en compte d'après leur v aleur actualisée estimative.

Les prestations de retraite capitalisées au bilan du gouvernement se rapportent principalement aux prestations accumulées après le 31 mars 2000 (date à laquelle le gouvernement a commencé à financer certains régimes de façon prospective) au titre des trois principaux régimes de retraite du gouvernement : ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le taux d'actualisation de ces prestations de retraite capitalisées est fondé sur le taux de rendement prévu des fonds investis. Dans le cas des prestations non capitalisées qui sont accumulées jusqu'au 31 mars 2000 au titre des trois régimes, le taux d'actualisation est fondé sur une moyenne pondérée des taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada. En ce qui concerne les autres régimes d'avantages futurs, y compris les prestations aux anciens combattants, les prestations de santé et de soins dentaires à l'intention des employés à la retraite, les congés de maladie, les indemnités de départ et l'indemnisation des accidents de travail, le taux d'actualisation correspond au taux prévu des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Une diminution des taux d'actualisation entraîne une augmentation de la v aleur actualisée des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et des autres av antages futurs, tandis qu'une augmentation donne lieu à une réduction de la v aleur actualisée.

Le gouvernement examine actuellement sa méthodologie de calcul du taux d'actualisation afin d'év aluer la pertinence à long terme de ses pratiques et de ses hypothèses. Ce projet comprend un examen des pratiques du milieu, des tendances dans les secteurs public et privé et des dév eloppements émergents dans les normes de comptabilité. Le gouvernement prévoit terminer son examen au cours des mois à v enir et partagera publiquement les résultats avant ou durant la publication des Comptes publics du Canada de 2018.

MESURES STRATÉGIQUES PRISES DEPUIS LE DÉPÔT DU BUDGET DE 2017

Investissements dans les services essentiels pour les Canadiens

Depuis le budget de 2017, le gouvernement a fait des investissements importants afin de garantir un niveau approprié de services essentiels à la mission aux Canadiens ainsi que de répondre aux besoins essentiels en matière de santé et de sécurité. Les nouveaux investissements se chiffrent à environ 5,2 milliards de dollars sur six ans, en chiffres nets, et ce, à compter de 2017-2018. Ceux-ci comprennent :

Financement visant à garantir les services essentiels de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne

Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne offrent des services visant à soutenir la santé et la sécurité de nos écosystèmes aquatiques tout en offrant une croissance économique durable aux secteurs marins et des pêches.

Afin de garantir ces services essentiels à la mission, un financement de 1 240 millions de dollars sur six ans à compter de 2017-2018, et de 353 millions de dollars par année par la suite, a été accordé à Pêches et Océans Canada et à la Garde côtière canadienne. Ce financement permettra d'appuyer les activités de gestion des pêches, d'entretien de la flotte et d'autres infrastructures essentielles toutes nécessaires pour favoriser une prospérité économique et assurer la sécurité des eaux canadiennes à long terme.

Moyens supplémentaires mis à la disposition de Condition féminine Canada

Condition féminine Canada est l'organisme fédéral responsable de la promotion de l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie canadienne. L'organisme vise à promouvoir et à faire progresser le concept d'égalité pour les femmes et les filles, en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité économique et de la prospérité des femmes et des filles, l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, et le soutien pour la promotion des femmes et des filles dans des postes de pouvoir et de décision et pour une représentation accrue de celles-ci dans ces postes.

Un financement de 41 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, et de 8 millions de dollars pour les années suivantes, est fourni à Condition féminine Canada afin d'aider à promouvoir les objectifs en matière d'égalité des sexes du Canada.

Protection des missions du Canada et du personnel à l'étranger

Le personnel fédéral à l'étranger incarne le Canada dans le monde, et leur travail est essentiel à l'atteinte des objectifs du Canada sur la scène internationale. Le personnel canadien se doit d'assurer des services aux Canadiens à l'étranger, forger de nouvelles possibilités d'exportation et de commerce pour les sociétés canadiennes, participer à la communauté internationale et aider les populations dans le besoin. Or, le travail à l'étranger comporte des risques, particulièrement dans un contexte sécuritaire de plus en plus incertain et volatile à l'échelle mondiale.

Afin que le gouvernement s'acquitte de son obligation de diligence, un financement de 760 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018 et de 127 millions de dollars par année par la suite a été accordé à Affaires mondiales Canada afin que le personnel et les missions de notre réseau à l'étranger puissent effectuer leur travail en toute sécurité.

Appui des opérations de première ligne de la GRC

La GRC vise à prévenir les crimes et à mener des enquêtes criminelles, à maintenir l'ordre et la paix, à appliquer les lois et à contribuer à la sécurité des Canadiens et du Canada. Dans ce contexte, un financement de 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, a été accordé afin de soutenir ses opérations policières actuelles, y compris dans les domaines de la sécurité nationale, des crimes graves et du crime organisé, et des crimes financiers. Ce financement vient également appuyer le modèle de mise sur pied de l'effectif de la GRC, lequel aidera l'organisme à répondre à la demande de nouveaux officiers de première ligne. Ce financement fera en sorte qu'ils reçoivent la formation et l'équipement nécessaires pour maintenir la sécurité publique. Le Comité externe d'examen de la GRC recevra également une part de cette enveloppe.

Autres investissements dans les services essentiels pour les Canadiens

Les services dans d'autres domaines, y compris les soins de santé, la gouvernance locale des Premières nations, la sécurité du transport aérien et les prestations pour les aînés, ont été améliorés à la suite des investissements réalisés depuis le dépôt du budget de 2017. Ces investissements sont mis en évidence dans le tableau A1.3 ci-dessous.

Dans l'ensemble, les investissements dans les services essentiels aux Canadiens ainsi que les autres investissements effectués depuis le dépôt du budget de 2017 se chiffrent à environ 11,4 milliards de dollars sur six ans, en chiffres nets, et ce, à compter de 2017-2018.

Tableau A1.3

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2017¹

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Investissements dans les services essentiels pour les Canadiens						
Réaliser des projets de technologie d'information du gouvernement du Canada	50	91	82	74	33	29
Financement accordé à Services partagés Canada afin de soutenir de l'information essentiels à la mission.	les projets	de techno	logie			
Amélioration de l'exécution des principales activités de réglementation de Santé Canada	36	35	-	-	-	-
Des fonds ont été accordés à Santé Canada afin de soutenir ses prin et des appareils médicaux. Cette mesure permettra à Santé Canad examens scientifiques relatifs à l'efficacité et à l'innocuité des appa	la de disp	oser de p	lus de mo	yens pour	mener de	
Financement visant à garantir les services essentiels de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne	154	197	240	248	258	269
Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles	-16	-20	-22	-22	-22	-22
Financement accordé à Pêches et Océans Canada et à la Garde condition et le matériel de communication en plus de fournir de la côtière canadienne, d'effectuer les mises à niveau des réseaux d'in surveiller les stocks de poissons et les activités de déglaçage.	a formation	et du ma	atériel au	personnel	de la Gard	de
Amélioration du système de v ersement des prestations pour aînés	51	48	24	-	-	-
Financement accordé à Service Canada afin que les Canadiennes de la sécurité de la vieillesse à temps et sans erreur.	et les Cana	ndiens cor	ntinuent c	de recevoii	r leurs pres	tations
Amélioration du système de paie de la fonction publique	93	6	6	6	6	6
Financement visant à répondre aux défis pressants concernant le syst une rémunération bonifiée ponctuelle visant à attirer d'autres conse						
Moyens supplémentaires mis à la disposition de Condition féminine Canada	4	7	8	8	8	8
Financement visant à appuyer le mandat élargi de la ministre de la G générales et transsectorielles du gouvernement du Canada, notamr sexes.						
Inv estissements dans l'infrastructure fédérale	-	-	-	-	4	8
Services publics et Approvisionnement Canada a reçu ces fonds pou Arthur Meighen de Toronto ainsi qu'à la Phase III de Place du Portag importants dans ces édifices et les rendre conformes aux normes mo	e à Gatine	eau afin d	de remplac	ns majeure cer des sy	es à l'édific stèmes	ce
Retards dans le traitement des plaintes relatives aux normes du travail	1	2	-	-	-	-
Emploi et Développement social Canada a reçu ce financement po d'environ 2000 plaintes relatives aux normes du travail sur des problè les congédiements injustifiés dans les secteurs sous compétence féc	èm es soule					
Maintien de la sécurité des réseaux de la TI du gouvernement du Canada		47	51	52	52	52
Services partagés Canada et le Centre de la sécurité des télécommu de cybersécurité. Ainsi, le gouvernement pourra mieux protéger ses malveillants et les accès non autorisés.						iatives

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Financement des opérations de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	25	-	-	-	-	-
L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien a reçu d intérieurs et intemationaux dans le cadre des célébrations Canada 1 voyageurs aériens dans l'ensemble des grands aéroports canadiens.						
Protéger les missions du Canada et son personnel à l'étranger	106	127	156	142	111	118
Affaires mondiales Canada a reçu du financement afin de renforcer l canadiennes . Ainsi, le gouvernement pourra réaliser ses objectifs prin l'étranger.						
Soutenir les engagements du Canada sur la scène internationale	13	13	13	13	13	13
Les fonds accordés à Affaires mondiales Canada visent à soutenir le tr internationaux, notamment sa participation dans l'Organisation pour qu'à ses efforts déployés dans le cadre des Nations-Unies. Ces fonds des crises et des conflits majeurs se déroulant partout dans le monde.	la sécurit viendront	é et la co	opération	en Europ	e (OSCE)	ainsi
Soutenir les gouv ernements locaux des Premières nations	24	24	-	-	-	-
Affaires indiennes et du Nord Canada a reçu des fonds visant à appuy Premières nations. Ces fonds viendront aider à compenser les charges des programmes ministériels.						ration
Appuyer les opérations de première ligne de la GRC	94	3	3	-	-	_
La GRC a reçu des fonds pour l'exécution de ses opérations policières de la GRC de mieux gérer son volume de travail sans cesse croissant.		pour perr	mettre au	ı Comité e	externe d'e	exam en
Disposition pour les investissements à venir dans les programmes et services essentiels	_	-	_	300	600	1 000
S'assurer que les Canadiennes et les Canadiens continuent de recevoi besoin est une responsabilité essentielle du gouvernement. Dans cet place une disposition budgétaire afin de continuer de répondre aux la mission.	esprit, l'Ér	noncé éco	nomique	de l'auto	mne met	en
Incidence budgétaire nette - Investissements dans les services essentiels aux Canadiens	657	580	561	820	1 061	1 480
Autres mesures stratégiques depuis le budget de 2017 Jeux Invictus de 2017	8	_	=	-	-	-
Fonds fournis à Anciens Combattants Canada pour appuyer les Jeux 1 30 septembre. Les Jeux Invictus, qui sont un événement sportif internai rassemblé plus de 550 concurrents provenant de 17 pays pendant hu	tional po	our les milit	aires bless	sés ou ma	lades, ont	
Aborder les coûts extra ordinaires de la santé au Manitoba Fonds fournis au gouvernement du Manitoba pour aborder les coûts e constants pour répondre à la crise des opioïdes et à la demande acc						-
Fav oriser la justice pour la communauté LGBTQ2	_	2	2	0	0	_
Fonds fournis à Sécurité publique Canada pour mettre en œuvre un ré coupables antérieurement d'une activité sexuelle consensuelle avec destruction permanente de casiers judiciaires.						
Connecter la Première Nation Pikangikum au réseau électrique de l'Ontari	о 30	30	-	-	-	-
Moins: Fonds provenant de ressources ministérielles	_	-	-1	-1	-1	-1
Moins: Fonds prévus dans le cadre financier actuel	_	-2	_	_	_	_
Fonds fournis à Wataynikaneyap Power pour installer une ligne électriq connexe de Red Lake et qui sera raccordée au système de distributio électrique éliminera la dépendance de Pikangikum au carburant die durables sur le plan énergétique.	n de la f	Première N	lation de	Pikangi ku r	m. La ligne	
Examen de la politique de défense	133	-184	20	-104	-207	-40
Incidence budgétaire de la nouvelle politique sur la défense du Canac	da:Prote	ection, Séc	curité, Eng	gagement	. Cet	

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Améliorer le cadre de sécurité nationale du canada	2	19	26	26	25	22
Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles	-	-8	-7	-5	-5	-5
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel	_	_	-	-2	-2	-2
Fonds fournis pour mettre sur pied l'Office de surveillance des activités afin de créer un organisme de surveillance quasi-judiciaire pour ceta l'engagement en six points du gouvernement envers la transparence en œuvre les modifications apportées à la Loi sur le Service canadie communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada.	aines activ e en matiè	vités en m ere de séc	atière de urité natio	renseigne onale et o	ment, d'a d'aiderà	ppuyer
Renforcer la transparence des activités de financement politique	1	0	0	0	0	0
Fonds fournis pour appuyer un meilleur accès par les Canadiens aux politique et pour renforcer la transparence des activités de financem		nents sur	les activité	s de finar	ncement	
Maintenir l'intégrité des cours fédérales du Canada	4	-	-	-	-	-
Fonds fournis au Service administratif des tribunaux judiciaires pour aid pour promouvoir un accès accru à la justice pour tous les Canadiens		er le bon	fonctionn	ement de	es tribunau)	c et
Mesure fédérale pour appuyer le secteur forestier canadien	53	122	87	0	-	-
Moins : Revenus projetés	_	-4	-11	-12	-12	-13
Fonds fournis à Ressources naturelles Canada et à Emploi et Développ mesures dans le cadre du plan d'action sur le bois d'œuvre. Ces fon communautés qui dépendent de l'industrie du bois d'œuvre.						2 \$
Transport ferrov laire des marchandises 2030	-	2	2	2	2	2
Fonds fournis à l'Office des transports du Canada pour mettre en œur système de transport ferroviaire des marchandises du Canada. Ces clients des services ferroviaires et de faire des investissements continu marchandises afin qu'il devienne plus compétitif et efficace à long	changeme s dans le	ents perme	ettront de	e répondre	e aux beso	
Aider ceux touchés par les feux de forêt en Colombie-Britannique	50	-	-	-	-	-
Fonds fournis à la Croix-Rouge canadienne afin d'offrir un hébergeme financière aux milliers de familles et entreprises locales.	ent d'urgei	nce, une	aide au r	nettoyage	et une aid	de
Plan Investir dans le Canada	30	258	301	282	252	233
Moins: Fonds prévus dans le cadre financier actuel	-	-258	-301	-282	-252	-264
Appui pour l'Étape 2 du Réseau de train léger sur rail d'Ottawa, le pro d'autres mesures liées à l'infrastructure recevant des fonds annoncés			2017.			
Moderniser l'Accord de libre-échange Canada-Israël	1	3	3	3	3	3
Un Accord de libre-échange Canada-Israël modernisé offre aux exporentation de la relation commerciale bilatérale avec Israël. perdues en vertu de cet Accord.						
Nouv eau cadre juridique visant à réglementer de manière stricte et à restreindre l'accès au cannabis	59	98	118	128	143	
Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles	-2	-2	-2	-2	-2	_
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel	-2 -2	-2 -5	-2 -1	-2 -1	-2 -1	_
Fonds fournis à Santé Canada, à la GRC, à l'Agence des services fror qu'ils aient les ressources nécessaires pour délivrer des licences, faire projet de loi sur le cannabis et mener une solide campagne de sensi œuvre d'un régime de recouvrement des coûts prévu par la Loi sur financier global de cette initiative.	ntaliers du des inspe bilisation	Canada ctions et et d'inform	et à Sécur faire appli ation au	ité publiq quer tous près du pr	ue Canad les aspect ublic. La m	s du ise en
Étape 1 - Améliorer l'accès à l'information	2	3	3	3	3	3
Moins: Fonds prévus dans le cadre financier actuel Fonds pour l'étape 1 du plan visant à respecter l'engagement de	-1 ugouverr	- nement à	- améliore	- rl'accès	- à l'informa	- ation
afin d'assurer aux Canadiens une plus grande transparence.	54	90				
Offrir des soins de santé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile Fonds fournis à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aux fins une protection temporaire des soins de santé aux réfugiés réinstallés admissibles à la protection des soins de santé provinciale ou territoria	s du Progra et aux de	ımme féd				
Renouvellement de l'Opération ARTEMIS	16	37	21	49	9	-
Moins: Fonds provenant de ressources ministérielles	-2	-	-21	-49	-9	-
Fonds fournis aux fins de la prorogation de deux ans de l'Opération A visant à arrêter le terrorisme et à rendre les eaux du Moyen-Orient p			es Forces	armées c	ana di enn e	S

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Renouvellement de l'Opération IMPACT	173	198	-	-	-	_
Des fonds ont été foumis aux fins du renouvellement de deux ans de à la coalition mondiale contre Daech. Cette mesure tient compte d'Irak, de la Syrie et de la région, ainsi que de son engagement à p Moyen-Orient.	du soutien	durable d	u Canada	auprès d	des peuples	
Restreindre le recours à l'isolement administratif	-	13	14	14	14	14
Fonds fournis à Service correctionnel du Canada afin d'avoir une m quant au recours à l'isolement administratif. Ces fonds permettront assurant la sécurité du personnel et des autres détenus.						
Célébrations sécuritaires du 150e anniversaire du Canada	3	-	-	-	-	-
Fonds fournis au Service de protection parlementaire et à la GRC po célébrations du 150° anniversaire du Canada.	our une séct	urité et un	contrôle	accrus pe	endant les	
Renforcer et exécuter les mesures liées à la conduite avec facultés						
affaiblies par la drogue	21	27	31	31	28	12
Fonds fournis à Sécurité publique Canada, à la GRC et l'Agence de les nouvelles lois visant à punir plus sévèrement ceux qui conduisent cannabis.				•		
Appuyer les leaders créatifs dans le cadre de la Stratégie d'exportation créative	-	25	25	25	25	25
Fonds fournis à Patrimoine canadien pour mettre en œuvre la Stratés entrepreneurs créatifs en conservant le rythme des concurrents inte			ative. Ce	ette mesure	e appulera	ı les
Appuyer la Fondation Rideau Hall	3	7	-	-	-	-
Fonds de trois millions de dollars à la Fondation Rideau Hall en tant c gouverneur général David Johnston en tant que le 28° gouverneur montant correspondant, jusqu'à concurrence de sept millions de c Fondation au cours des 10 prochaines années.	général du	Canada.	Le gouve	rnement	versera un	1
Appuyer les victimes de l'inondation au Québec	1	-	-	-	-	-
Fonds fournis à la Croix-Rouge canadienne pour aider des milliers de d'urgence (comme l'hébergement, la nourriture et les vêtements)		•			un soutien	
Allègement fiscal pour le personnel des Forces canadiennes et de la GRO participant à des missions opérationnelles internationales	C 15	15	15	20	20	25
Recettes perdues en raison de la modification de la Loi de l'impôt si des Forces canadiennes et les policiers déployés aux fins de mission en vue d'inclure ceux déployés dans toutes les missions opérationne déductible pour correspondre au taux maximal de rémunération d compter de l'exercice 2017 et les suivants.	is opération elles à l'étra	nelles inte inger et d	mational d'accroître	es à risque e le monta	e élevé et nt maxima	moyen al
Financement de Transports Canada	3	10	20	24	32	-
Moins : Revenus projetés	_	-2	-2	-11	-32	_
Fonds fournis à Transports Canada pour financer son plan de modern programme canadien d'eau de ballast. Ces fonds permettront au relatives à un secteur des transports vigoureux et à la promotion du	Ministère d	e répondre	aux pric			
Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées ²	611	114	707	610	449	377
Incidence budgétaire nette - Autres mesures stratégiques						

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022 2023
Mesures afin de réduire les impôts pour les petites entreprises et atteindre une plus grande équité fiscale						
Répartition du revenu	-50	-215	-220	-230	-235	-245
Incidence budgétaire nette des mesures proposées visant à réduire sociétés privées	les possibilité	és de ré	partition d	u revenu	au moyen	de
Réduction du taux d'imposition des petites entreprises à 9 %	-45	90	685	855	655	675
Coût net de la proposition de baisser le taux d'imposition des petites à 9 % le $1^{\rm er}$ janvier 2019	entreprises	à 10 %	le 1 ^{er} janvie	er 2018 et		
Incidence budgétaire nette - Mesures afin de réduire les impôts pour les petites entreprises et atteindre une plus grande équité fiscale	-95	-125	465	625	420	430
Incidence budgétaire nette - Mesures stratégiques depuis le budget de 2017	1 833	1 065	2 074	2 192	1 961	2 299

Not a - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ En règle générale, les plans de dépenses du gouvernement sont énoncés dans le budget annuel. Pour des raisons opérationnelles, certaines décisions de financement peuvent être requises entre les budgets. Conformément à l'engagement du gouvernement de rendre les dépenses gouvernementales plus ouvertes et plus transparentes, toutes les décisions de financement « hors cycle » de la sorte qui ont été prises depuis le dépôt du budget de 2017 sont ex posées en détail dans ce tableau.

² L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée globalement, et elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de litiges.

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

Le tableau A1.4 résume la situation budgétaire du gouvernement au cours de la période de projection. Les projections s'appuient sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé décrites précédemment.

Le solde budgétaire devrait correspondre à des déficits de 19,9 milliards de dollars en 2017-2018 et de 18,6 milliards en 2018-2019. Pendant le reste de la période de projection, les déficits devraient baisser de façon marquée, passant de 17,3 milliards en 2019-2020 à 12,5 milliards en 2022-2023. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait baisser graduellement au cours de la période de projection et atteindre 28,5 % en 2022-2023. Ces projections tiennent compte des nouvelles mesures stratégiques qui ont été prises depuis le dépôt du budget de 2017 ainsi que les nouvelles mesures fiscales annoncées dans le présent *Énoncé économique de l'automne*.

Tableau A1.4 **État sommaire des opérations**G\$

				Projection	ns		
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus budgétaires	293,5	310,7	323,1	333,3	345,3	359,6	371,3
Charges de programmes	287,2	304,9	312,2	319,0	328,9	338,6	347,9
Frais de la dette publique	24,1	24,2	26,6	28,7	30,2	31,9	32,8
Total des charges	311,3	329,1	338,8	347,7	359,1	370,5	380,7
Ajustement en fonction du risque		-1,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final	-17,8	-19,9	-18,6	-17,3	-16,8	-13,9	-12,5
Dette fédérale ¹	631,9	652,8	671,5	688,8	705,6	719,5	732,0
En pourcentage du PIB							
Rev enus budgétaires	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5
Charges de programmes	14,2	14,3	14,0	13,9	13,8	13,7	13,5
Frais de la dette publique	1,2	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
Solde budgétaire	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5
Dette fédérale	31,2	30,5	30,2	29,9	29,5	29,1	28,5

Not a - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2017-2018 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

PERSPECTIVES CONCERNANT LES REVENUS BUDGÉTAIRES

Tableau A1.5

Perspectives concernant les revenus
6\$

				Project	ions		
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Impôt sur le revenu							
Mesures v isant l'impôt sur le rev enu des particuliers	143,7	152,7	161,3	168,4	174,8	182,3	189,5
Impôt sur le rev enu des sociétés	42,2	47,1	47,2	47,4	48,4	50,6	52,0
Impôt sur le rev enu des non-résidents	7,1	7,8	7,8	8,2	8,4	8,6	8,8
Total de l'impôt sur le rev enu	193,0	207,6	216,3	223,9	231,6	241,6	250,3
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	34,4	36,7	37,6	38,6	39,8	41,2	42,7
Droits de douane à l'importation	5,5	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5	5,7
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,7	11,9	12,0	12,3	12,4	12,4
Total des taxes et droits d'accise	51,3	53,6	54,6	55,8	57,5	59,1	60,8
Total des revenus fiscaux	244,3	261,2	271,0	279,8	289,1	300,7	311,1
Cotisations d'assurance-emploi	22,1	21,0	22,0	22,5	23,3	24,2	25,1
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	5,7	6,0	6,7	7,3	7,8	8,4	8,3
Autres programmes	19,3	20,6	21,4	21,4	22,4	23,3	23,5
Nets des opérations de change	2,1	1,9	2,1	2,4	2,7	3,0	3,2
Total des autres rev enus	27,1	28,5	30,2	31,0	32,9	34,7	35,0
Total des revenus	293,5	310,7	323,1	333,3	345,3	359,6	371,3
En pourcentage du PIB							
Mesures v isant l'impôt sur le rev enu des particuliers	7,1	7,1	7,2	7,3	7,3	7,4	7,4
Impôt sur le rev enu des sociétés	2,1	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Taxe sur les produits et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total des rev enus fiscaux	12,0	12,2	12,2	12,2	12,1	12,2	12,1
Cotisations d'assurance-emploi	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres rev enus	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4
Total des rev enus	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5	14,6	14,5

Not a - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.5 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires. Dans l'ensemble, les revenus budgétaires devraient progresser de 5,9 % en 2017-2018, en raison de la vigueur de la croissance économique. Pendant le reste de la période de projection, les revenus devraient augmenter au taux annuel moyen de 3,6 %, ce qui correspond à peu près à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers – la plus importante composante des revenus budgétaires – devraient augmenter de 9,0 milliards de dollars (6,3 %) pour s'établir à 152,7 milliards en 2017-2018. La croissance relativement forte en 2017-2018 indique une perspective économique améliorée et la fin de l'incidence de la planification fiscale qui a limité les recettes en 2016-2017 en vertu de laquelle les particuliers à revenu élevé ont reconnu un revenu supplémentaire dans l'année d'imposition 2015 et un revenu moins élevé dans l'année d'imposition 2016 lorsque le nouveau taux d'imposition de 33 % est entrée en vigueur. Pour le reste de la période de prévision, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient progresser de 4,4 % par année en moyenne, soit plus rapidement que la croissance du PIB nominal, en raison du caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu et d'une augmentation projetée des revenus réels.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 4,9 milliards de dollars ou 11,7 %, pour s'établir à 47,1 milliards de dollars en 2017-2018, découlant en grande partie des bénéfices plus élevés des sociétés et de la force associée des résultats financiers récents. Pour le reste de la période de prévision, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient croître à un taux annuel moyen de 2,0 %, soit moins que le taux de croissance du PIB nominal, sous l'effet de la croissance projetée des bénéfices, du recours à des reports prospectifs de pertes et de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises à 9 %.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt sur le revenu payé par des non-résidents sur des revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. Pour 2017-2018, les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devraient augmenter de 0,7 milliard de dollars ou de 9,9 % en raison de l'augmentation prévue de revenus de dividende, de placement et d'intérêt, étant donné une rentabilité commerciale plus forte. Pendant le reste de la période de projection, ces rentrées devraient augmenter au taux annuel moyen de 2,5 %, ce qui correspond à la croissance prévue des dividendes, des paiements d'intérêts et des bénéfices des sociétés.

Les rentrées de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient croître de 6,9 % en 2017-2018 en fonction des résultats financiers récents et de la forte croissance prévue en consommation imposable pendant le reste de l'année. Pendant le reste de la période de prévision, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3,0 % par année en moyenne, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient baisser de 0,3 milliard de dollars, ou 6,3 %, en 2017-2018, tenant compte en grande partie de l'instauration de l'Accord économique et commercial global Canada-Union Européenne. Pour le reste de la période de projection, la croissance annuelle des droits de douane à l'importation devrait être en moyenne de 2,2 % selon la hausse projetée des importations.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 0,2 milliard de dollars, ou 1,9 %, pour s'établir à 11,7 milliards de dollars en 2017-2018. Pendant le reste de la période de projection, les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter à un taux annuel moyen de 1,2 % selon les tendances historiques de la consommation.

Les cotisations d'assurance-emploi devraient baisser de 4,9 % en 2017-2018 en raison d'une réduction du taux de cotisations d'assurance-emploi, passant à 1,63 \$ par 100 \$ de gains assurables en raison de l'instauration du mécanisme assurant l'équilibre sur une période de sept ans en 2017. Les cotisations d'assurance-emploi devraient ensuite rebondir en 2018-2019 lors d'une augmentation du taux de cotisations d'assurance-emploi à 1,66 \$ par 100 \$ de gains assurables pour 2018 (tel que cela a été annoncé récemment par la Commission de l'assurance-emploi du Canada). Pendant le reste de la période de projection, les cotisations d'assurance-emploi devraient poursuivre leur tendance à la hausse en fonction de la croissance prévue des gains assurables et d'un taux de cotisations d'assurance-emploi prévu pour 2019 de 1,65 \$ par 100 \$ de gains assurables, découlant d'une prévision économique plus forte.

Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : les revenus des sociétés d'État consolidées; les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et les autres revenus divers; et les revenus du Compte du fonds des changes.

Les recettes de sociétés d'État entreprises devraient augmenter de 5,9 % en 2017-2018, et croître selon un taux annuel moyen de 6,7 % au cours du reste de la période de projection, indiquant les perspectives présentées dans les plans des sociétés d'État entreprises respectifs.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi G\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
Cotisations d'assurance-emploi	22,1	21,0	22,0	22,5	23,3	24,2	25,1	
Prestations d'assurance-emploi ¹	20,7	21,2	21,3	21,8	22,6	23,4	23,9	
Frais d'administration et autres								
charges du programme ²	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	
	2016 ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022	[] 2025
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	1.6	-1,8	-0,4	-0.4	-0,5	-0.6	-0.1	0,4
Solde cumulatif du Compte des opérations	1,0	1,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
de l'assurance-emploi	2,5	0,7	0,3	-0,2	-0,7	-1,3	-1,3	-0,54
Taux de cotisation projeté (partranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,88	1,63	1,66	1,65	1,65	1,65	1,65	1,65

Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les rev enus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation d'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civ ile dans l'objectif d'assurer l'équilibre du Compte avec le temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civ ile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait afficher un déficit annuel de 1,8 milliard de dollars en 2017 et un déficit de 0,4 milliard de dollars en 2018 en raison d'une réduction du taux de cotisations d'assurance-emploi découlant du mécanisme assurant l'équilibre sur une période de sept ans instauré récemment. Le taux assurant l'équilibre sur une période de sept ans estimé pour 2019 s'élèv e à 1,65 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, une légère baisse du taux de cotisation de 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable pour 2018 annoncérécemment, indiquant une perspective économique plus forte. Aux fins de planification budgétaire, un taux de cotisation d'assurance-emploi de 1,65 \$ a été appliqué à partir de 2019 afin que le Compte des opérations de l'assurance-emploi atteigne un équilibre cumulatif d'ici 2025.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

³ Les données de 2016 sont les données réelles, alors que celles de 2017 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi.

Les autres revenus de programmes peuvent varier en fonction des revenus des sociétés d'État consolidés, des taux d'intérêt et des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises), ainsi que de l'effet des postes donnant lieu à une charge compensatoire égale et n'ayant donc aucune incidence sur le solde budgétaire. Ces revenus devraient augmenter de 6,8 % en 2017-2018. Au cours du reste de la période de prévision, les autres revenus de programmes devraient augmenter selon un taux annuel moyen d'uniquement 2,7 %, indiquant une réduction des recettes de l'encan du spectre après 2018-2019 et les prévisions présentées dans les plans d'entreprise des sociétés d'État consolidées.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des placements détenus dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus devraient diminuer de 11,4 % en 2017-2018, en grande partie en raison de gains ponctuels importants réalisés sur la vente de placements du Compte du fonds des changes en 2016-2017, qui ne devraient pas se reproduire. Pendant le reste de la période de projection, les revenus nets tirés des opérations de change devraient augmenter à un taux annuel moyen de 11,3 %, ce qui tient compte d'une augmentation projetée des taux d'intérêt et de l'appréciation du dollar canadien prévue par les prévisionnistes du secteur privé.

PERSPECTIVES CONCERNANT LES CHARGES DE PROGRAMMES

Tableau A1.6

Perspectives concernant les charges de programmes

<u>۵</u>							
				Projecti	ions		
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	48,2	50,9	53,7	56,7	59,9	63,3	66,9
Prestations d'assurance-emploi ¹	20,7	21,2	21,3	21,8	22,6	23,4	23,9
Prestations pour enfants	22,1	23,2	23,5	23,8	24,2	24,7	25,2
Total	90,9	95,4	98,5	102,3	106,7	111,4	116,0
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	36,1	37,1	38,6	40,3	41,8	43,3	44,9
Transfert canadien en matière de							
programmes sociaux	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5	15,9
Péréquation	17,9	18,3	19,0	19,8	20,5	21,3	22,0
Formule de financement des territoires	3,6	3,7	3,8	3,8	3,9	4,1	4,2
Fonds de la taxe sur l'essence ²	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3
Soins à domicile et services de santé mentale ³	0,0	0,3	0,9	1,1	1,3	1,5	1,2
Autres arrangements fiscaux ⁴	-4,3	-4,8	-4,9	-5,2	-5,4	-5,7	-5,9
Total	68,7	70,4	73,6	76,5	79,2	82,1	84,5
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	41,6	47,8	48,4	48,3	49,3	50,1	50,6
Amortissement desimmobilisations ⁵	5,3	5,7	5,8	6,1	6,5	6,8	7,4
Charges de fonctionnement	80,7	85,7	85,9	85,8	87,1	88,2	89,3
Total	127,6	139,1	140,1	140,2	142,9	145,1	147,3

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Total des charges de programmes	287,2	304,9	312,2	319,0	328,9	338,6	347,9
En pourcentage du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,5	4,5	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux autres administrations	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	6,3	6,5	6,3	6,1	6,0	5,9	5,7
Total des charges de programmes	14,2	14,3	14,0	13,9	13,8	13,7	13,5

Not a - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- 1 Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.
- ² Le Fonds de la tax e sur l'essence est une composante du Fonds d'amélioration des collectivités.
- 3 Les fonds pour les soins à domicile et la santé mentale ont été comptabilisés à l'origine comme des paiements de transfert directement au programme dans le budget de 2017.
- Les autres arrangements fiscaux comprennent : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières; les modalités convenues des prêts au titre du plancher remboursable.
- ⁵ Ce qui comprend l'amortissement des immobilisations des sociétés d'État consolidées et d'autres entités consolidées.

Le tableau A1.6 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers devraient augmenter pour passer de 95,4 milliards de dollars en 2017-2018 à 116,0 milliards en 2022-2023. Ces transferts se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants.

Les prestations aux aînés, qui englobent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et des allocations versées aux aînés admissibles, devraient augmenter d'environ 5,6 % par année, pour passer de 50,9 milliards de dollars en 2017-2018 à 66,9 milliards en 2022-2023. L'augmentation prévue des prestations aux aînés est attribuable à l'inflation projetée des prix à la consommation, à laquelle ces prestations sont pleinement indexées, ainsi qu'à l'accroissement projeté du nombre d'aînés.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 2,5 % pour s'établir à 21,2 milliards de dollars en 2017-2018. Cette croissance est conforme aux résultats cumulatifs de l'exercice et à la croissance des bénéfices hebdomadaires moyens. Pendant le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi devraient croître modérément à un taux annuel moyen de 2,4 %, du fait que l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes devrait être compensée en grande partie par l'amélioration prévue du marché du travail.

Les prestations pour enfants devraient augmenter, passant de 23,2 milliards de dollars en 2017-2018 à 25,2 milliards de dollars en 2022-2023, ou environ 1,6 % annuellement, tenant compte en grande partie de l'indexation des prestations à compter de 2018-2019.

Les principaux transferts aux autres administrations, qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l'essence, devraient augmenter au cours de la période de projection pour passer de 70,4 milliards de dollars en 2017-2018 à 84,5 milliards en 2022-2023.

Le TCS devrait passer de 37,1 milliards de dollars en 2017-2018 à 44,9 milliards en 2022-2023. Le rythme de progression du TCS correspond à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, sous réserve d'une hausse garantie par la loi d'au moins 3,0 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds de la taxe sur l'essence est fixée à 2,0 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Annoncés dans le budget de 2017, les transferts de Soins à domicile et de santé mentale à l'appui des initiatives provinciales et territoriales en matière de soins à domicile et de santé mentale augmenteront, passant de 0,3 milliard de dollars en 2017-2018 à 1,2 milliard de dollars en 2022-2023.

Les charges de programmes directes devraient augmenter à 139,1 milliards de dollars en 2017-2018 puis à 147,3 milliards en 2022-2023. Les charges de programmes directes comprennent des charges de fonctionnement, les paiements de transfert gérés par les ministères et l'amortissement des immobilisations.

L'augmentation projetée des charges de programmes directes au cours de la période de projection est attribuable à une hausse des paiements de transfert gérés par les ministères, notamment les transferts aux administrations provinciales, municipales et autochtones et aux établissements postsecondaires aux fins d'investissement dans l'infrastructure. Cette augmentation des paiements de transfert tient également compte des bonifications de la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Le total des paiements de transfert devrait passer de 47,8 milliards de dollars en 2017-2018 à 50,6 milliards en 2022-2023. Les charges de fonctionnement rendent compte des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères et d'organismes fédéraux. Les frais de fonctionnement devraient augmenter, passant de 85,7 milliards de dollars en 2017-2018 à 89,3 milliards en 2022-2023 en raison en partie des mesures annoncées dans le budget de 2017 et depuis son dépôt ainsi que de la croissance ordinaire des frais de fonctionnement, atténué par la baisse des dépenses liées aux pensions et aux avantages sociaux futurs des employés découlant de l'augmentation projetée des taux d'intérêt à long terme.

Le montant de l'amortissement des immobilisations devrait passer de 5,7 milliards de dollars en 2017-2018 à 7,4 milliards en 2022-2023, à la suite d'investissements récents et prévus et de la mise à niveau d'immobilisations fédérales existantes.

Harmonisation du budget et du budget des dépenses : Plus de clarté relative aux dépenses du gouvernement

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2016, le gouv ernement a proposé des réformes au processus du budget des dépenses, y compris la modification de la date de dépôt du Budget principal des dépenses afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes. Sur recommandation du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, en juin 2017, la Chambre des communes a convienu de modifier son Règlement, de sorte que le dépôt du Budget principal des dépenses au cours des deux prochaines années puisse avoir lieu en avril plutôt qu'au début du mois de mars. Cela permettra d'assurer l'inclusion d'un plus grand nombre d'initiatives budgétaires dans le Budget principal des dépenses qui sera soumis au vote des parlementaires. À cette fin, le gouvernement proposera d'apporter des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques dans un projet de loi à vienir.